

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	35
Absents représentés .....	9
Absent excusé .....	0
Absent non excusé .....	1

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 septembre 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRESENTS

MM. BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD (à partir de la minute de silence), Mmes SEBAIHI (jusqu'au point B), WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, M. HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, KIROUANE, PIERON, M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,  
M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI (jusqu'à l'élection du secrétaire de séance)  
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. BELABBAS (à partir du point C),  
M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par Mme ZERNER,  
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par M. PRAT,  
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par Mme SIZORN,  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme GAMBASIO,  
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Méhadée,  
Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,  
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par M. VALLAT SIRIYOTHA.

#### ABSENT NON EXCUSE

M. RIVIERE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,  
M. AUBRY, Mme LE FRANC)

M. BOUYSSOU ouvre la séance.

**M. BOUYSSOU.** - *« Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais vous demander pour ceux dont ce n'est pas encore le cas de bien vouloir regagner leur place. Alors, comme vous pouvez le constater, Pierre Gosnat est excusé pour notre Conseil de ce soir. Le traitement qu'il a repris depuis quelques jours le contraint à alléger son emploi du temps pour se reposer. Mais comme vous avez pu le constater le week-end dernier, il s'attache à être présent à de nombreuses réunions et à de nombreuses initiatives publiques. Je pense pouvoir parler en votre nom à tous en lui exprimant notre soutien et nos vœux de prompt rétablissement. Il me revient ce soir de présider cette séance. Donc, je compte sur la discipline fair-play de chacun de vous pour m'y aider. Donc, avant de passer à l'ordre du jour... alors, il faut que je garde le doigt appuyé sur... voilà, ça y est. C'est bon. »*

**Intervention du public dans la salle.**

**M. BOUYSSOU.** - *« Non, vous ne pouvez pas intervenir. Non, non. D'accord. Ça fait deux fois, donc écoutez, non, ça suffit. D'accord. Mesdames et Messieurs, je suspends la séance. Nous ne pouvons pas tolérer qu'à deux reprises en quelques mois, notre Conseil soit perturbé. Donc, j'invite les conseillers et les conseillères à quitter la salle et nous reprendrons quand la salle aura été évacuée. S'il vous plaît. »*

**Suspension de la séance du Conseil municipal.**

Des individus perturbateurs ont contraint M. BOUYSSOU à lever la séance.

**Reprise de la séance du Conseil municipal.**

**M. BOUYSSOU.** - *« Bien, écoutez, je vais demander aux conseillers municipaux de bien vouloir donner l'exemple et de bien vouloir regagner vos places pour que nous puissions reprendre la séance. Alors, puisqu'on est complètement hors cadre par rapport à d'habitude, avant de reprendre le cours normal de cette séance, j'aimerais faire deux mises au point. La première, c'est que c'est la deuxième fois en quelques mois que notre assemblée communale est perturbée. Certes, par des motifs qui ont tous une légitimité de fond, mais nous ne pouvons pas accepter que l'assemblée délibérante soit perturbée de manière maintenant un peu habituelle, à deux ou trois reprises au cours du Conseil. Il y a là un tout petit risque quand même pour la démocratie et j'aimerais qu'on soit tous comptables et attentifs à cette situation. Ça, c'est la première mise au point. Concernant les deux questions qui nous ont été posées ce soir, je me dois également de faire une mise au point et de vous dire de quoi il s'agit. La dernière délégation qui est venue était une délégation de la copropriété Truillot qui demande l'application du jugement d'expulsion concernant la communauté rom et roumaine qui est installée actuellement depuis trois ans et demi sur le terrain Truillot. Je recevrai donc demain matin à 9 heures une délégation des copropriétaires et je propose que nous ne rentrions pas ce soir dans le fond du sujet, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer et débattre. Et je recevrai sans doute en compagnie de Bozena Wojciechowski qui est en charge de cette question cette délégation, demain matin, et nous prendrons le temps de la discussion. Quant à la première interruption, je vais donner brièvement la parole à Romain Marchand qui a suivi l'affaire et qui va vous dire de quoi il s'agit. Comme ça, tout le monde aura l'information. Romain Marchand. »*

**M. MARCHAND.** - « Très rapidement. Je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance du texte qui est présenté, mais qui visiblement, d'après les dires de la personne qui est intervenue, attribue à la Municipalité le fait que des personnes en situation de squat sur une propriété du 3 rue Paul Mazy auraient été délogées manu militari par la municipalité ou avec sa complicité. Je veux dire simplement trois choses très claires. La première, c'est que cette propriété ne nous appartient pas. Elle n'appartient pas à la commune. Elle appartient aux propriétaires privés. Deuxième chose, la Ville n'est en rien impliquée dans la manière dont les personnes qui s'étaient installées là ont été délogées de façon brutale et absolument condamnable, d'après les dires qui nous ont été rapportés. La municipalité n'est en rien impliquée là-dedans. Et la troisième chose que je voudrais dire, c'est que le squat et le fait d'investir une propriété privée, à qui qu'elle appartienne, est aussi quelque chose d'illégal. Voilà, c'est une mise au point que je souhaitais faire. »

**M. BOUYSSOU.** - « Merci, Romain Marchand. Comme ça, tout le monde est à égalité. Alors dernière chose que je voulais dire avant de reprendre un petit peu le cours normal. Je rappelle également que ce Conseil Municipal a toujours été habitué à pratiquer des suspensions de séance, chaque fois que soit des groupes politiques ou des personnes associatives, dans le cadre d'une lutte, etc., l'ont demandé. On n'a jamais refusé de suspendre la séance. Mais cela ne peut pas se faire à l'improviste et de manière imposée. C'est vraiment trop risqué encore une fois pour la démocratie. Donc, si jamais vous avez connaissance de groupes d'acteurs de la ville qui souhaitent prendre la parole au Conseil Municipal, ça peut s'organiser, on n'a jamais été contre, mais il faut que ça se fasse dans un cadre qui respecte cette assemblée délibérante et sa capacité de décision.

Alors, je vais maintenant procéder à l'appel des présents et j'aurais un dernier point à ajouter, enfin une proposition à vous faire, avant que nous abordions l'ordre du jour. C'est tout au point dedans ? Ouais. Tout dedans, d'accord. Alors, Andria Marie qui a donné procuration à Sébastien Bouillaud. Mme Thérèse Pourriaud qui a donné procuration à Alexandre Vallat. Olivier Beaubillard qui a donné procuration à Bozena Wojciechowski. Ali Algül qui a donné procuration à Jeanne Zerner. Pierre Gosnat qui a donné procuration à Philippe Bouyssou. Daniel Mayet à Jacqueline Spiro. Mehdi Mokrani que nous devons ce soir féliciter, ainsi que sa compagne Elsa, pour la naissance de son fils Ismaël Actarus Madiba. Voilà, nous lui souhaitons la bienvenue. On peut l'applaudir. Ça mettra un peu d'ambiance. Mourad Tagzout qui a donné procuration à Fanny Sizorn. Pierre Martinez qui a donné procuration à Patricia Gambiasio. Et je crois que je n'ai oublié personne grâce à l'aide de Séverine Peter et que je vous propose d'ailleurs directement, pour gagner un peu de temps, que nous désignons - je romps un peu avec les habitudes - tu es candidate pour le secrétariat de séance ? Donc, je soumetts aux voix. Pour Séverine Peter, candidate secrétaire, vous vous absteniez. Traditionnellement, vous vous absteniez. Ne nous décevez pas, s'il vous plaît. »

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANÇ)

**M. BOUYSSOU.** - *« Donc, alors je vais, avant de dérouler mon synopsis, revenir à un peu plus de sérieux. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose suite à la demande légitime de plusieurs d'entre vous que nous observions une minute de silence à la mémoire de Hervé Gourdel, otage lâchement assassiné ces jours derniers, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux victimes des conflits qui ravagent aujourd'hui le Proche-Orient. Il y a à la fois cet otage qui a été exécuté, mais il y a aussi des milliers de personnes, hommes, femmes et enfants, qui sont atteints par ces guerres. Donc, je voudrais qu'on les associe tous en respectant ce soir une minute de silence. Merci. »*

LE CONSEIL

/ OBSERVE une minute de silence à la mémoire de M. Hervé Gourdel, otage lâchement assassiné le 24 septembre 2014 en Algérie et des victimes des conflits notamment au Proche Orient

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Bien, alors encore une fois, avant d'attaquer l'ordre du jour et le déroulé du synopsis, je voudrais saluer la présence dans la salle de plusieurs représentants du Foyer de travailleurs migrants Coallia de Jean-Jacques Rousseau, qui comme vous avez pu le voir, ont fait signer à l'entrée de notre Conseil une pétition concernant la reconnaissance d'un certain nombre de droits, notamment en ce qui concerne les questions d'impôts, de reconnaissance auprès de la CAF. Il y a toute une série. Je ne vais pas vous donner lecture de toutes les revendications, mais qui sont justes et que je sais que nous sommes nombreux à soutenir. Donc, je voulais saluer leur présence, leur présence disciplinée qui plus est, dans l'assemblée. Bonsoir à vous.*

*Alors, vous trouverez dans vos sous-mains un échéancier prévisionnel des Conseils Municipaux en 2015. Je signale également la délibération sur le point 14, concernant le déclassement à Ivry Port du 91 boulevard Paul Vaillant-Couturier. C'est l'avis du service France Domaine qui vous est transmis. Au point C2, établissement de gestion de la plateforme Charles Foix pour la désignation du représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration, celle-ci prend effet immédiatement et sans vote en cas de candidat unique après appel des candidatures. Sur le point 1, budget primitif 2014 DM1, les conseillers doivent signer une feuille de présence. Vous êtes, je pense, les uns et les autres... quoique non, on est en début de mandat, donc vous n'avez pas encore l'habitude. Sur le point 16, Association des maires et villes de banlieue pour la désignation du représentant du Conseil Municipal à l'assemblée générale et au conseil d'administration, celle-ci prend également effet immédiatement et sans vote en cas de candidat unique après l'appel des candidatures.*

*Donc maintenant, je vous propose d'approuver les comptes rendus des débats du 19 et du 26 juin dernier. On va voter un par un, c'est mieux. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 19 juin 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 26 juin 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**QUESTIONS D'INTÉRÊT LOCAL POSÉES PAR LES GROUPES POLITIQUES**  
**Projet de reconstruction de l'usine du SYCTOM**

Question posée par le groupe Socialiste

**M. BOUYSSOU.** - *« Donc, alors j'ai été saisi d'une question d'intérêt local et d'un vœu. Donc, je crois que la tradition veut qu'on commence par la question d'intérêt local concernant le projet de reconstruction de l'usine du SYCTOM et à qui, pour le groupe Socialiste, je crois que je passe la parole à Sandrine Bernard. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Oui, bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues. Alors notre point de vue sur la question de la gestion des déchets est développé dans Ivry-ma-ville puisque c'est également une question que nous avons posée pour le prochain Ivry-ma-ville qui sortira le 1<sup>er</sup> octobre. Je vais donc rester strictement sur le sujet de la question qui concerne le devenir du SYCTOM et lire la question pour que le public puisse la suivre dans le détail.*

*Donc, en janvier 2014, par un vœu adopté par l'ensemble de ses composantes, le Conseil Municipal demandait l'abandon immédiat du projet de construction d'une usine de TMB<sup>1</sup> méthanisation sur le site d'Ivry Paris 13 du SYCTOM et décidait la mise en œuvre d'une véritable politique de réduction, réutilisation et recyclage des déchets en étudiant toutes les solutions alternatives à l'incinération et au TMB, notamment par la mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets sur la commune. Or, depuis, rien de nouveau. Donc, la question se poursuit ainsi. Or, le SYCTOM a, lors d'une commission d'appel d'offres, réuni en catimini le 25 juillet dernier - il y a une erreur dans la question, c'était bien le 25 juillet, mais comme cette réunion a été très discrète, on s'est trompé d'un jour - attribué le marché de reconstruction de l'usine d'Ivry Paris 13. Étant donné l'ampleur financière de ce projet, les risques majeurs pour la santé, l'environnement et la sécurité des Ivryens, mais également les ambitions écologiques de la ville d'Ivry-sur-Seine, pouvez-vous nous informer précisément de l'état d'avancement de cette question, de cette situation ? Alors, est-ce que vous disposez du cahier des charges ? Est-ce que vous pouvez nous donner des éléments sur le périmètre du marché qui aurait été attribué ou qui devrait l'être prochainement ? Est-ce que vous disposez des informations relatives au dossier du candidat retenu ? Quelles sont les marges de dialogue qu'il reste, notamment par rapport à cette partie TMB méthanisation et quelles sont les marges de redéfinition du projet ? Notamment, nous voulons savoir quelles sont les positions que Pierre Gosnat, en tant que représentant de la commune d'Ivry au SYCTOM a portées dans les différentes instances dans lesquelles il siège. Et la question se termine ainsi : allez-vous faire délibérer le Conseil sur le vœu adopté en janvier dernier et comptez-vous permettre à l'ensemble des composantes politiques de la municipalité de coopérer afin d'influer sur les choix à venir ? Donc, je n'expose pas quelles sont les modalités par lesquelles nous pourrions tous ensemble nous associer pour traiter de cette question qui est éminemment importante pour Ivry, mais j'espère que vous saurez, par votre réponse, ouvrir un dialogue constructif et déterminant pour l'avenir de notre ville. Merci. »*

<sup>1</sup> TMB : tri mécano biologique.

**M. BOUYSSOU.** - « Merci, Sandrine Bernard. Voilà un défi que je vais essayer de relever. Chers collègues, cela fait maintenant plus de dix ans que le SYCTOM a engagé une réflexion sur le devenir de l'usine de traitement des déchets implantée à Ivry. L'ampleur du projet a conduit à ce que soit instaurée une commission particulière du débat public. Au cours des nombreuses réunions qui se sont tenues à son initiative, le projet initial du SYCTOM, qui comportait pour l'essentiel une usine d'incinération, a été modifié en y intégrant une partie de méthanisation, et ce, notamment à la demande des associations soutenues par une partie de nos collègues de l'époque, ce qui d'ailleurs n'était à l'époque pas le cas forcément du Maire. Au terme du débat public en 2010, le SYCTOM a mis en œuvre ce qu'on appelle un dialogue compétitif entre des groupements de candidats visant au choix d'un projet. Lorsqu'il est apparu que les propositions des candidats comportaient, pour la mise en œuvre du processus de méthanisation, le choix du TMB, tri mécanobiologique, de nombreuses oppositions à ce choix se sont exprimées, qui ont été appuyées par le vœu voté par le Conseil Municipal en janvier dernier. Il n'en reste pas moins que la procédure, initiée et conduite par le président du SYCTOM, François Dagnaud, devait être poursuivie par son successeur Hervé Marseille. C'est ainsi qu'arrivé au terme des délais des offres, il était nécessaire que la CAO du SYCTOM se prononce sur le choix d'un candidat. C'est ce qu'elle a fait en juillet dernier - enfin, le côté en catimini n'est quand même pas avéré - juste avant l'expiration du délai de validation des offres. Donc tout le monde, tous ceux qui s'intéressent à la question savaient bien que le délai de validité s'arrêtait à ce moment-là et qu'il allait falloir que la CAO se réunisse ou alors il fallait reprendre la procédure depuis l'intégralité du début. Le conseil syndical du 3 octobre prochain aura à se prononcer sur cette question. Ce que je peux vous confirmer, c'est, un, que le marché qui sera attribué comporte une tranche ferme, poursuite des études de l'exploitation et travaux préparatoires à la construction de l'unité d'incinération de 350 000 tonnes par an, soit la moitié de la capacité actuelle, je le souligne, et 19 tranches conditionnelles dont celle pour l'unité de méthanisation. Qui dit conditionnelle veut dire qu'elles ne seront réalisées que si la décision en est prise et à chaque fois par le comité syndical du SYCTOM. Donc, il n'y a aucun danger à ce que ces tranches conditionnelles soient mises en œuvre en dehors d'un vote démocratique du conseil syndical du SYCTOM. Il est clair que l'opposition résolue de notre Conseil Municipal au TMB contraindra non pas juridiquement, mais politiquement le SYCTOM à ne pas prendre la décision d'utiliser ce procédé. Deux, que dans la poursuite des travaux pour la mise en œuvre du projet retenu, nous serons... alors là, c'est écrit, « je serai » parce que c'était le mot du Maire, mais comme c'est lui qui est SYCTOM. Notre Maire sera attentif à ce que les onze priorités que nous avons adoptées en avril 2010 soient prises en compte. Alors, je suppose que tous nos groupes politiques en ont gardé la mémoire, ce qui m'épargne de vous les énumérer toutes. Trois, que conformément au vœu que nous avons adopté, notre ville est engagée sur la voie d'un renforcement de sa politique de réduction des déchets. Quatre, enfin, que comme c'est le cas depuis le début du travail sur ce projet, le Maire veillera à ce que les diverses composantes politiques de notre Conseil soient pleinement associées à la concertation et au processus de décision. Voilà, j'espère avoir répondu aux attentes de votre question écrite. »

LE CONSEIL,

/ ENTEND la réponse à la question posée par le groupe Socialiste relative au projet de reconstruction de l'usine du Syctom.

**VŒU****L'encadrement des loyers à Ivry-sur-Seine**

Vœu présenté par le groupe Europe Écologie - Les Verts au nom de la majorité municipale

**M. BOUYSSOU.** - *« Je propose de passer tout de suite la parole au rapporteur du vœu sur la question de la loi. C'est Sabrina Sebaihi qui revient tout fraîchement du Congrès de l'USH à Lyon, donc qui est en plein dans le sujet qu'elle va aborder. À toi, Sabrina Sebaihi. »*

**Mme SEBAIHI.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Notre groupe a souhaité soumettre à l'approbation du Conseil Municipal de ce soir un vœu sur l'encadrement des loyers sur notre territoire. Cette mesure, traduction législative d'un engagement de campagne du Président de la République, François Hollande, permet d'encadrer le prix des loyers dans les zones les plus tendues. Force est de constater que ces dernières années, les loyers dans Paris et les communes de la Petite Couronne ont connu des hausses considérables, rendant ainsi de plus en plus difficile l'accès au logement pour un certain nombre de nos concitoyens. En moyenne, les locataires consacrent à leur budget locatif près de 27 % de leurs revenus et même jusqu'à 40 % pour plus d'un locataire sur cinq. Nous regrettons fortement que cette mesure prévue par la loi ALUR<sup>2</sup>, votée par le Parlement le 20 février 2014 dernier fasse l'objet d'une remise en question par le Premier ministre, Manuel Valls. Et ce ne sont pas les dernières annonces qui seront pour nous rassurer, n'est-ce pas.*

*Ainsi, comme d'autres collectivités de la Petite Couronne, l'île Saint-Denis, Arcueil, Sevran ou encore Montreuil, nous demandons l'application immédiate de cette mesure sur notre territoire, mais aussi plus largement sur l'ensemble du territoire de la future métropole du Grand Paris. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sabrina Sebaihi. Qui demande la parole ? Sarah Misslin. »*

**Mme MISSLIN.** - *« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. En juin dernier, nous avons ici même évoqué la question du logement. Le groupe Front de Gauche s'était exprimé sur l'ampleur de la crise et la nécessité de s'appuyer sur la loi ALUR pour aller plus loin, tant les manques sont béants. J'ai envie de dire, mais ça, c'était avant. Car désormais, la loi ALUR est progressivement détricotée par un gouvernement qui va de renoncement en renoncement. La crise du logement, c'est très concret. Nous le disions en juin et je le redis ce soir, aujourd'hui à Paris, on ne trouve pas de studettes de 9 m<sup>2</sup> à moins de 400 €. Pour 500 €, on n'a pas plus de 15 m<sup>2</sup> alors que le SMIC<sup>3</sup> dépasse à peine les 1 000 €. Et c'est à peine mieux en Petite Couronne. Depuis 2000, le prix des logements a augmenté de 70 % de plus que le revenu par ménage. Pas étonnant que certains dépensent parfois plus de la moitié de leur salaire pour se loger. Mais jusqu'à quand ? Jusqu'à quand va-t-on accepter qu'en France, près de 10 millions de personnes vivent dans des conditions de logement précaires, inacceptables, voire dorment dehors ? Jusqu'à quand va-t-on laisser les prix flamber ? Jusqu'à quand va-t-on continuer de dire « on ne peut rien faire, c'est le marché, c'est comme ça » ?*

<sup>2</sup> ALUR : loi pour l'accès au logement et urbanisme rénové.

<sup>3</sup> SMIC : salaire minimum interprofessionnel de croissance.

*Bien évidemment, nous portons ce vœu de la majorité. Dès les annonces de Manuel Valls, notre Maire a adressé un courrier et fait des déclarations publiques sur la nécessité de généraliser l'encadrement des loyers, comme d'autres maires et élus d'Île-de-France, parce que les annonces faites le 29 août 2014 sont inacceptables. Pour relancer la construction et la libération du foncier, il faudrait encore et toujours des exonérations et autres abattements pour les propriétaires. De 30 %, mais à qui cela profite-t-il ? Et l'encadrement des loyers, c'est bien un minimum. Dans un monde de stagnation généralisées des salaires, de gel du point d'indice, du chômage grandissant, d'exclusion progressive des droits sociaux par des mécanismes de délais de carence et autres radiations, c'est la garantie pour bon nombre d'entre nous d'avoir accès au logement. Avec la loi ALUR, nous avons des premiers pas, des premières pierres en quelque sorte. Néanmoins, elles sont insuffisantes. D'abord, sur la construction de logements neufs, de logements sociaux, la loi n'a rien garanti sur la nécessité de doubler les aides à la pierre. Or, nous sommes loin du compte. Sur les 500 000 nouveaux logements promis, on était à 320 000 en 2013. Nous en sommes à 300 000 mises en chantier en 2014. Quant à la production de logements sociaux, après une augmentation de 14 % en 2013, un fléchissement est annoncé sur un objectif de 150 000. Et c'est encore très insuffisant pour répondre aux 1 735 212 demandes actives au 1<sup>er</sup> septembre 2013, dont près de 500 000 dans la seule région d'Île-de-France.*

*Ensuite, sur la garantie universelle des loyers, pourquoi a-t-elle été limitée au parc privé ? Et pourquoi exonérer les bailleurs d'une participation à son financement ? Pire ! Depuis le 29 août dernier, elle ne concerne plus que les jeunes salariés et les précaires ! Enfin, et c'est là probablement le plus problématique, cette loi est liée à la réforme territoriale en cours qui signe le démantèlement des collectivités territoriales et une recentralisation du pouvoir. Elle propose en effet des transferts de compétences inédits aux communautés d'agglomération et donc, en ce qui nous concerne, à la métropole : aide à la pierre, PLU<sup>4</sup>, PLH<sup>5</sup>, gestion de l'habitat indigne, etc. Et que dire du regroupement forcé des offices publics de l'habitat qui sont pourtant des outils indispensables pour offrir une réponse au plus près des besoins des habitants des territoires. À Ivry, nos choix politiques en termes de logement et d'aménagement urbain nous ont permis de maîtriser relativement l'augmentation inexorable des loyers en Île-de-France. Nous sommes aujourd'hui dans des ordres de grandeur relativement raisonnables comparés aux autres villes limitrophes de Paris.*

*Mais de tout cela, qu'en sera-t-il demain ? De quels outils pourrions-nous disposer pour agir concrètement pour lutter contre le mal-logement, construire et développer le logement social, favoriser son accès ? Nous aurions pu porter l'exigence pour que ce dispositif d'encadrement des loyers s'opère sur toutes les agglomérations concernées par le décret du 30 juillet 2014. Excusez-moi. Néanmoins, il y a aujourd'hui en Île-de-France particulièrement des voix concordantes qui s'élèvent, de plus en plus nombreuses, sur l'encadrement des loyers, mais au-delà, sur la politique territoriale antidémocratique qui se profile. C'est pourquoi nous voterons ce vœu avec les limites évoquées. Parce que nous croyons qu'il est une entrée nécessaire dans une lutte plus générale pour changer en profondeur les orientations gouvernementales actuelles. Je vous remercie. »*

<sup>4</sup> PLU : plan local d'urbanisme.

<sup>5</sup> PLH : programme local de l'habitat.

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sarah Misslin. Je crois que Saïd Hefad avait demandé la parole. »*

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens. Nous connaissons tous ici la situation du logement à Ivry. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement est tel que le prix des loyers dans le secteur privé est extrêmement élevé, ne cessant de progresser depuis plus d'une dizaine d'années. Aujourd'hui, le coût du logement représente une part importante du budget des ménages, restreignant fortement leur pouvoir d'achat. Les prix dans le secteur locatif privé accroissent la pression sur le parc social de notre commune, avec un nombre de demandeurs de logement qui ne cesse d'augmenter. Parmi nos demandeurs de logement social, une part importante des demandes émane de ménages qui ne peuvent plus faire face aux prix trop élevés du privé. Dans ce contexte, la loi ALUR du 14 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et sa mesure phare sur l'encadrement des loyers était la bienvenue, même si de notre point de vue, cette loi restait critiquable en bien des points. Par exemple, elle fait encore trop la part belle aux spéculateurs via notamment les cadeaux fiscaux qu'elle propose. Elle a aussi l'inconvénient de limiter la hausse des loyers uniquement dans le secteur privé alors qu'au vu de la situation actuelle, il faudrait aussi empêcher toutes augmentations de loyer dans le parc public. Et ce, sur plusieurs années, si nous voulons compenser les dix années d'augmentation du coût des loyers, ce qui ne peut se faire sans un engagement fort de l'État.*

*Bref, cette loi est insuffisante face à la crise du logement que connaît notre pays depuis plusieurs années et devant l'état du marché locatif notamment en région parisienne où un plan de financement et de construction massive de logements sociaux est plus que nécessaire. Mais dans le contexte actuel, l'encadrement des loyers permettait de limiter la hausse de ces derniers et d'éviter les abus, notamment de la part des bailleurs qui profitent de la situation de crise pour imposer des conditions de logement indignes et des loyers démesurés et exorbitants. En voulant revenir sur cette mesure et restreindre son application à Paris, qui plus est uniquement à titre expérimental, M. Valls continue à laisser encore et toujours le logement en proie à la loi du profit et de la spéculation immobilière, avec le risque ou plutôt la certitude de voir la situation s'aggraver. « Gouverner, c'est résister, c'est tenir, c'est réformer », voici les mots de Manuel Valls lors de son discours de politique générale du 16 septembre 2014. Nous lui demandons alors de montrer sa capacité à résister aux professionnels de l'immobilier et à leur lobby. Nous lui demandons de montrer à quel point il sait être fort en faisant respecter la loi SRU<sup>6</sup> relative à la solidarité et au renouvellement urbain, en multipliant les mesures répressives et les pénalités en direction des maires et des communes qui préfèrent rester dans l'illégalité. Nous lui rappelons aussi que gouverner honnêtement, c'est tenir ses engagements. La loi ALUR était censée mettre en œuvre une promesse de campagne du candidat socialiste. L'encadrement des loyers est l'engagement n° 22 du programme de François Hollande. Enfin, nous lui rappelons que gouverner, c'est respecter la démocratie et ses parlementaires qui ont voté cette loi à l'unanimité à Gauche. Gouverner ne peut pas se faire dans le renoncement et le reniement.*

*Nous réclamons la mise en œuvre de l'encadrement des loyers sur le parc locatif privé d'Ivry, ainsi que son extension à l'ensemble des territoires concernés par le projet de la loi définissant la métropole du Grand Paris. Nous remercions le groupe Europe Écologie - Les Verts d'avoir proposé ce vœu au nom de la majorité du Conseil Municipal et Monsieur le Maire de porter ses revendications de longue date et de continuer à le faire encore aujourd'hui en réclamant l'encadrement des loyers. Je vous remercie. »*

<sup>6</sup> SRU : loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Saïd Hefad. Sandrine Bernard. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Oui bonsoir, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Donc, je sais que tout est dans tout, mais je vais m'en tenir au sujet qui est abordé ce soir, celui de l'encadrement des loyers. Alors, nous partageons une bonne partie de l'argumentaire qui a été porté par Saïd Hefad et par Sabrina Sebaihi. Oui, les prix du logement sont prohibitifs. Oui, ils amputent de manière excessive le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Il a d'ailleurs été révélé récemment que c'était de plus en plus le cas. Et si nous pouvons comprendre l'approche expérimentale qui a été abordée pour limiter, restreindre l'application de la loi ALUR, nous restons favorables à la loi ALUR dans ce qu'elle portait comme dispositifs pour encadrer les loyers dans les zones tendues. Alors, l'approche expérimentale, c'est l'argument que vous avez adopté pour le PEDT à Ivry, par ailleurs, pour ne pas aller au bout de la réforme. On peut considérer que c'est un argument pour éviter d'aller au bout d'une réforme. Moi, je considère que ça peut être aussi un bon pas et un premier pas pour tester l'application d'un dispositif innovant. Quoi qu'il en soit, il nous paraît moins efficace, voire pénalisant, pour les villes de la Petite Couronne de ne pas appliquer de la même manière que Paris ce dispositif. Et donc, c'est la raison pour laquelle nous allons voter ce vœu, même si certaines formulations auraient pu être plus factuelles et plus objectives. Quoi qu'il en soit, nous sommes évidemment d'accord pour demander à ce qu'Ivry expérimente ce dispositif et puis surtout pour l'étendre à l'échelle de la métropole, ce qui nous paraît totalement en conformité avec les intentions et les objectifs de la loi sur la mise en place des métropoles, sur l'aménagement du territoire. Donc, nous voterons ce vœu. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Bien, merci. Régis Leclercq, je vous en prie. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, je vais être très court parce que je ne vais pas débattre sur le fond parce qu'on pourrait en parler pendant une heure, enfin des heures même, de tout le problème du logement, sans apporter ici les solutions. Je voudrais juste dire que je regrette, il y aurait la possibilité d'avoir un système de régulation intelligente des loyers et pour ça, à titre personnel, j'aurais été favorable. Mais en fait, on a mis en œuvre une loi dogmatique qui s'est révélée inapplicable et c'est pour ça que finalement, il y a eu une décision de ne pas l'appliquer.*

*Alors là, c'est un débat que je considère maintenant entre la Gauche et la Gauche, puisqu'en fait, toutes les instances administratives que ça aille de la commune jusqu'à l'État sont gérées par la Gauche. On constate que c'est un vrai pataquès et on ne peut que le regretter. Il serait temps de travailler intelligemment et de faire des lois qui sont réfléchies. Donc, nous nous abstenons. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Écoutez, je crois qu'il n'y a plus d'intervenants. Je ne vais pas rajouter une louche parce que, comme l'a dit Sabrina Sebaihi dans son intervention, on était quelques-uns dans l'assemblée communale, Ouarda Kirouane notamment, Méhadée Bernard dans son cadre professionnel, à avoir assisté ces trois derniers jours au congrès de l'Union sociale pour l'habitat à Lyon, où on a eu l'honneur et le plaisir d'entendre Mme Pinel et d'entendre M. Valls. Enfin moi, je suis parti avant qu'il cause et en plus, il a mis en retard mon TGV. Donc, c'était horrible. Mais simplement, rien de nouveau sous le soleil. C'est ce que disait Sabrina Sebaihi. Au contraire, des annonces qui nous font plutôt peur. Mais en tout cas, je crois qu'on peut se féliciter que ce soir, l'assemblée communale reproduise le vote qui avait eu lieu dans les deux chambres, au Sénat et au Parlement, un vote unanime de toutes les forces de Gauche, même celles qui ne se revendiquent pas de la majorité présidentielle. Donc, c'était une loi qui avait quand même réussi, même si, comme l'a dit Sarah Misslin, moi je partage, elle était insuffisante. Il aurait fallu pousser plus loin, notamment sur l'abrogation de la loi Boutin qui*

*est quand même toujours active et qu'il serait temps d'abroger justement pour libérer les pressions qui sont faites sur les organismes HLM et sur les élus locaux du point de vue des logements. Mais bon, cette loi ALUR était, comme l'a dit Sarah Misslin, une première étape indispensable pour pouvoir aller plus loin. Donc, je me félicite que ce soir, toute la Gauche soit rassemblée pour voter ce vœu, sur lequel d'ailleurs j'attire votre attention. Parce que voter un vœu pour demander à ce que notre commune soit incluse dans un dispositif expérimental pour mettre en œuvre ce qui était contenu dans la loi, c'est une chose. Mais on peut, y compris, je pense notamment à la proposition qui est faite dans le vœu en ce qui concerne l'observatoire des loyers sur l'échelle communale. Rien ne nous empêche, même si nous ne sommes pas adoubés, labellisés par l'État, de pouvoir mettre en œuvre ce type de dispositif, ce qui nous permettra d'avoir une vision statistique un peu plus, je dirais, affutée de ce qui est la réalité sur le terrain d'Ivry de la pratique des loyers, notamment dans le privé. C'est les logements privés là qui seront concernés.*

*Donc, je vous propose de mettre ce vœu aux voix. Merci. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

LE CONSEIL

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie - Les Verts au nom de la majorité municipale relatif à l'encadrement des loyers sur le parc locatif privé sur le territoire d'Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

## AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

### A) ENSEIGNEMENT

#### Rentrée scolaire 2014 / 2015

##### 1) Information

Rapporteurs : Méhadée Bernard et Tariq Aït-Amara

##### 2) Mise en place du projet éducatif de territoire (PEDT)

Convention avec la Préfecture du Val-de-Marne, la Direction Académique de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Rapporteur : Méhadée Bernard

**M. BOUYSSOU.** - *« Bien ! Je vous propose que nous passions au premier point à l'ordre du jour, qui est le point sur la rentrée scolaire. Et je passe la parole à Méhadée Bernard. »*

**Mme BERNARD Méhadée.** - *« Merci, Philippe Bouyssou, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je crois qu'après moi, il y a Tariq Ait-Amara qui fera un point sur les collèges et sur le secondaire, et sans doute toi sur SOS Rentrée. La rentrée des classes est un marronnier. Elle est pourtant toujours différente, toujours nouvelle, toujours excitante et angoissante, à la fois pour les acteurs de l'école, pour les parents et bien sûr pour les enfants. Cette année ne fait pas exception. Marquée par la mise en place pour notre ville, comme pour les 36 000 communes de France par la réforme des rythmes scolaires imposée en force par l'État. Mais avant d'en arriver à cette transformation importante, un certain nombre d'éléments doivent être donnés, qui concernent la vie des écoles et le cadre dans lequel cette rentrée s'effectue. À commencer par l'ouverture d'une nouvelle école dans le quartier Parisien, Rosa Parks, dont l'inauguration aura lieu le 4 octobre prochain à midi et à laquelle je vous invite à participer chaleureusement. Une belle école, une école qui ravit tout le monde, une école qu'enfants, parents, enseignants, ATSEM, animateurs, se sont rapidement appropriée. Une école pensée pour les enfants. Cette ouverture très attendue a permis à la fois de soulager quelque peu les autres écoles du quartier - je pense à Barbusse et à Makarenko notamment - de répondre à notre ambition des placements sécurisés pour les enfants, puisqu'elle accueille aujourd'hui tous les enfants habitant de l'autre côté de la RD5, évitant ainsi une traversée dangereuse. Une nouvelle sectorisation a donc été travaillée à cette occasion et les effectifs des deux écoles impactées, Barbusse et Makarenko, ont diminué cette année. Cela n'est que temporaire, compte tenu de l'évolution démographique du quartier. Il nous faudra retravailler et affiner la sectorisation des trois écoles en y associant tous les acteurs, comme nous le faisons toujours. Un dernier mot peut-être sur ce quartier pour vous dire que conformément aux engagements du programme municipal Ivry au cœur, un groupe de travail a été constitué autour du projet de restructuration de Makarenko, en y associant les parents et les acteurs éducatifs. Un point d'étape doit avoir lieu très prochainement avec l'objectif d'arriver à un projet arrêté avant le mois de décembre, un projet à la fois ambitieux et réalisable pour redonner à cette école les couleurs qu'elle attend depuis longtemps.*

*Qui dit nouvelle école dit nouveau directeur. Donc, j'en profite pour saluer l'arrivée de M. Bacheré, qui a pris la direction de l'école Rosa Parks et pour lui souhaiter de belles années à Ivry. Je salue également les trois autres directeurs nouveaux et anciens sur notre ville qui assument des fonctions de direction dans une nouvelle école, à savoir Mme Guillois-Karmous à l'école élémentaire Barbusse, Mme Valéro à la maternelle Jean-Jacques Rousseau et M. Charpiat qui a pris la direction de l'école élémentaire Joliot Curie A. Il en va de même pour les équipes d'animation et les agents techniques que je salue. Gageons qu'ensemble, nous parviendrons à tisser des liens toujours plus étroits au bénéfice de la réussite de tous les enfants.*

*À ce titre, les conditions de cette rentrée scolaire ne sont pas aussi « roses » qu'on pourrait l'espérer. Un premier bilan fait apparaître plusieurs problématiques sur lesquelles je voudrais insister. D'une part, concernant les conditions d'accueil, le compte n'y est pas et à plusieurs niveaux. En maternelle comme en élémentaire, les effectifs sont en hausse. Les ouvertures de classes ne suivent pas, bien au contraire. Aucune ouverture en élémentaire alors que les effectifs augmentent de 62 élèves. Une ouverture pour deux fermetures en classe maternelle alors que l'on dénombre 23 enfants supplémentaires. J'ai envie de dire, comme l'avait fait Romain Marchand l'an dernier, si je prends ma calculette, en maternelle, on passe de 23,7 à 24,2 enfants par classe et en élémentaire de 23,9 à 24,4 enfants par classe. On obtient donc 0,5 enfant - oui, on peut les couper en plusieurs morceaux - par classe de plus en moyenne*

*pour la primaire. L'année dernière, nous étions déjà à 0,3 enfant de plus par classe. Ça commence à faire beaucoup et sur certaines écoles, notamment celles classées encore en ZEP, les effectifs ne respectent même plus les limites prévues par les textes. Or, au-delà des chiffres, songeons avant tout aux conditions de travail des personnels techniques, des enseignants, des animateurs et des enfants. Comment peut-on continuer à parler de la réussite de tous quand les conditions de bien-être en classe et à l'école ne cessent de se dégrader ? Concernant l'accueil des... pardon, j'ai mélangé des feuilles !*

*Concernant l'accueil des allophones, c'est la même chose : malgré l'ouverture d'une « Unité Pédagogique pour les Elèves Arrivants et Allophones » (UPE2A) à l'Orme Au Chat, en plus de Thorez et de Joliot Curie, nous ne sommes pas en mesure de répondre convenablement à l'ensemble des demandes, alors même que c'est un devoir de la République.*

*Enfin, les deux orientations proposées par la refondation de l'école, à savoir le dispositif « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) et « l'école dès deux ans » ne sont pas non plus à la hauteur des ambitions affichées : 1 seul maître en plus, à l'Orme Au Chat, ce qui fait 2 postes sur la Ville. Quant à l'ouverture de deux pôles « tout petit », ils ne viennent pas s'ajouter aux classes existantes, mais en transforment en deux classes en pôle), portant leur nombre à 3 sur la ville. Il ne permet pas de répondre aux 233 pré-inscriptions, malgré l'effort fourni par les directions de maternelle. Seuls 98 enfants seront accueillis, soit 42% contre 50% l'an dernier.*

*On le voit bien, peu à peu, les conditions pour faire classe se dégradent. On s'éloigne des ambitions d'une école de la réussite pour tous. A ce titre, la réforme de l'éducation prioritaire actuellement en cours de débat nous interroge. Au vue des éléments que je viens de vous donner, elle fait craindre une dégradation des conditions spécifiques nécessaires aux anciennes ZEP. Je pense au nombre d'enfants par classe, je pense aux moyens matériels et humains donnés à ceux qui en ont le plus besoin. Nous venons d'apprendre que certaines écoles de notre ville anciennement ZEP pourraient ne pas être inscrites dans les nouveaux Réseaux d'Education Prioritaire. Voilà une bataille que nous devons menée ensemble et je ne manquerai pas d'attirer votre attention sur ce sujet brûlant.*

*Tout cela malgré les efforts continus que produit la ville d'Ivry pour améliorer constamment le bien-être à l'école. Nous sommes fiers de cela et nous ne lâcherons rien. Je pense à la distribution des pochettes scolaires pour un coût de près de 40 000 € et garantissant autant que possible une scolarité gratuite pour toutes et tous. Je pense au personnel mis à disposition pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, ainsi que des transports adaptés et la mise aux normes des groupes scolaires. Je pense aux nombreux travaux réalisés dans les écoles notamment cet été, avec la réfection d'une cour par an. Et cette année, c'est l'école Langevin qui en a bénéficié. À cela s'ajoutent les nombreux moyens mis à disposition des écoles : le crédit élève (35,10 € en classe banale et 70,20 € en classe spécialisée) pour l'achat de livres, de fournitures, de matériels pédagogiques, le crédit photocopies élève, les navettes pour se rendre dans les équipements culturels ou sportifs de la ville et les cars pour les sorties pédagogiques en dehors de la ville, la mise à disposition de matériel pour les initiatives festives, les financements de projets particuliers et l'initiative prévention routière, l'organisation des classes de pleine nature pour les classes de CM1 ou encore l'attribution d'un dictionnaire à chaque élève de CE2 et classe spécialisée et d'un livre à chaque enfant pour les fêtes de fin d'année.*

*Je pense aussi à l'accompagnement exemplaire pour la natation scolaire où nous allons bien au-delà des programmes. Enfin et surtout, aux nombreux partenariats développés entre la ville et l'Éducation nationale sur le temps scolaire pour offrir des parcours culturels et sportifs à tous les élèves d'Ivry.*

*Et c'est bien avec cette question du partenariat à améliorer toujours que j'en arrive à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Je ne vais pas ici refaire l'histoire, si ce n'est pour vous dire que la décision définitive de cette organisation nous a été notifiée par le Conseil départemental de l'Éducation nationale le 3 juillet dernier, comprenant d'ultimes modifications imposées à notre proposition initiale. Voici donc comment se déroule la journée d'école depuis le 2 septembre en maternelle comme en élémentaire. Accueil du matin dès 7 h 45, ouverture des portes de l'école à 8 h 35. Classe de 8 h 45 à 11 h 45, pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 45, reprise de la classe de 13 h 45 à 16 heures. À partir de 16 heures, accueil du soir prolongé en élémentaire jusqu'à 18 h 30. Cette organisation est valable les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La demi-journée supplémentaire de classe est le samedi matin de 9 heures à midi. À noter, des horaires spécifiques pour l'école Einstein puisqu'il y a un partenariat historique et spécifique qui est dû au CLAE<sup>7</sup>. Je voudrais revenir un instant sur le choix du samedi matin, dire que cette décision n'est pas qu'une question d'économie. J'ai du mal. Que nous ne sacrifions pas les enfants sur l'hôtel de l'argent tout en empochant les dotations de l'État. Ce ne serait pas juste de dire ça. Il y a des raisons financières, bien évidemment. Dans les trois ans à venir, le budget communal va être amputé de près de 20 millions d'euros et ce n'est pas une petite somme. Et c'est loin d'être notre boussole. Et j'en profite pour vous annoncer que l'accueil du soir que nous mettrons en place, déclaré à la DDICS<sup>8</sup>, ne serait a priori plus financé par la CAF, et ce à partir de décembre 2014. La raison : la CAF n'a plus d'argent puisque les fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires ont été financés sur ses crédits. Vous vous rappelez, c'était un peu les mêmes processus avec l'ANRU<sup>9</sup> où on a dépouillé les fonds du 1 %. Donc, vous voyez les 250 000 € du fonds d'amorçage, on ne les vole à personne. Deux principes nous ont donc guidés. D'une part, nous avons souhaité maintenir l'ensemble de nos actions éducatives, culturelles, sportives et associatives qui font la richesse d'Ivry. L'école le mercredi matin aurait supprimé des créneaux et des dizaines d'activités et aurait mis fin à la qualité de nos accueils de la journée du mercredi. D'autre part, nous avons voulu penser les temps de l'enfant dans leur globalité, favoriser la lutte contre les inégalités et un mieux-être à l'école. Nous pensons avec d'autres, chercheurs, chronobiologistes, pédiatres, enseignants, pédagogues, associations d'éducation populaire, parents d'élèves, que la coupure du week-end est source de fatigue et nuit principalement aux enfants les plus en difficultés. Le mercredi, même passé en centre de loisirs est une coupure utile. Le samedi, un jour différent, permettant de créer du lien entre les parents et les enfants. Sachez qu'après trois semaines de rentrée, la fréquentation moyenne du samedi matin est positive et en augmentation. Elle atteint 92,5 % en élémentaire et 65 % en maternelle, avec des disparités selon les écoles qui méritent une attention pour en comprendre les causes. L'inspectrice de l'Éducation nationale, Mme Sylvie Dudon, à cet égard est à nos côtés pour nous accompagner. Alors oui, il nous faudrait évaluer cette demi-journée supplémentaire comme l'ensemble des nouveaux temps. Cela devra faire l'objet d'un suivi dans les différents cadres prévus, mais j'y reviens dans un instant.*

<sup>7</sup> CLAE : centres de loisirs associés à l'école.

<sup>8</sup> DDICS : Direction Départementale interministérielle de la cohésion sociale.

<sup>9</sup> ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine.

*Je souhaite tout de même vous soumettre une réflexion, car il me semble qu'on touche là à quelque chose de bien plus profond dans notre société. Souvent, dans les discours des gens opposés au samedi matin, on entend, vous nous enlevez nos enfants une matinée de plus. Tout se passe comme si l'école se heurtait à la famille, comme s'il y avait là concurrence. Or, ce sentiment me semble assez nouveau. Auparavant, l'école était une ressource pour les familles, un outil, une chance parfois. Que s'est-il donc passé ? Peut-être touche-t-on à la véritable crise de l'école ? Depuis 20 ans peut-être, avec l'entrée dans une société de chômage de masse, on s'aperçoit que l'école ne remplit plus son rôle d'ascenseur social comme elle le dit, qu'elle n'offre d'égalité des chances, qu'elle ne fait que reproduire les inégalités qui aujourd'hui poussent bon nombre des exclus de l'école vers le chômage. Alors, quand elle ne remplit plus son rôle de ciment républicain, que reste-t-il sinon la famille ? Cette école, je crois qu'il faut la questionner bien plus profondément qu'en bidouillant des quarts d'heure et en se déchargeant sur les communes pour faire des activités complémentaires. À ce propos, j'en viens aux grandes nouveautés de cette rentrée, les temps périscolaires. Tout d'abord, je tiens à rappeler que ces temps ne sont ni obligatoires, ni nécessairement gratuits. La municipalité a choisi, pour l'ensemble des actions menées, une tarification au quotient familial, outil de justice sociale et de solidarité, marqueur d'une politique progressiste. Voilà ce que cela donne. Pour l'accueil du matin, entre 0,18 € et 1,92 €. Le tarif reste inchangé par rapport à ce qui se faisait auparavant. Le coût moyen pour la ville est de 10 €. Pour la pause méridienne et la restauration scolaire, entre 0,36 € et 4,77 €. Le tarif reste également inchangé. Le coût pour la ville est de 12 €. Pour l'accueil du soir entre 16 heures et 18 h 30, le tarif a légèrement évolué, compte tenu de l'instauration d'un goûter en alimentaire et des ateliers : entre 0,75 € et 2,94 €. Le prix moyen pour la ville de ces activités s'évalue à 25 € en maternelle et à 31 € en élémentaire. Et le contenu, me direz-vous ? Parce qu'on entend de-ci, de-là, qu'on ne met rien en place dans le cadre de cette réforme. Alors, c'est vrai pour un bout, mais c'est vraiment faux pour un grand bout. C'est vrai parce que les fameuses TAP<sup>10</sup> prévues par les textes, nous ne les appliquons pas. Ce n'est pas une obligation fort heureusement. Il est d'ailleurs étonnant, je le rappelle, qu'une réforme de l'Éducation nationale consiste à organiser des activités périscolaires qui ne relèvent pas de ses compétences. Mais faux parce que la ville travaille depuis plusieurs années sur deux projets : la rénovation de l'interclasse et la généralisation de l'expérimentation d'accueil du soir alternant étude et atelier, l'expérimentation qui a été menée à Guy Môquet. Ces projets ont été mis en attente à partir du moment où sous l'ancien gouvernement Sarkozy une réforme des rythmes scolaires a commencé d'être évoquée. Pour ne pas risquer que ces projets soient bouleversés par une réforme gouvernementale, nous attendions de voir ce qui allait en sortir. Et à cet égard, je dois avouer que nous ne sommes pas déçus. Nous proposons aujourd'hui une organisation issue de ces travaux antérieurs et revue dans le cadre de la réforme Peillon et en concertation. L'accueil du matin, relativement peu fréquenté, n'est plus déclaré à la DDICS. Mais la ville choisit de maintenir un taux d'encadrement d'un animateur pour 12 enfants en maternelle et en élémentaire, avec un titulaire référent par école. Il est proposé d'effectuer un accueil unique. Alors, je précise ici parce que parfois, le vocabulaire nous trahit un peu. Il s'agit en réalité d'une entrée unique dans les groupes scolaires pour faciliter l'organisation des familles. Il ne s'agit pas de mettre ensemble les enfants qui ont trois ans avec des enfants qui ont dix ans, mais que simplement le seuil de l'école serve d'entrée unique. Je le précise, puisque j'ai lu des choses dans la presse locale assez effarantes de ce point de vue. Cette proposition est à adapter, évidemment, école par école.*

<sup>10</sup> TAP : temps d'activités périscolaires.

*Et dans le cas où ce ne serait pas possible de le mettre en place, nous ne le mettrons pas en place évidemment. La pause méridienne, elle est étendue à deux heures avec deux objectifs principaux. D'une part, que les enfants puissent prendre le temps de manger, sans être pressés, sans être stressés, ce qui n'était pas toujours le cas dans certaines écoles de la ville. D'autre part, et c'est le plus important, de rendre ce temps d'interclasse moins anxiogène, moins lourd pour les enfants et les adultes, pour faciliter un retour en classe dans les meilleures conditions d'apprentissage. D'où l'idée de prévoir un retour au calme avant l'entrée en classe. Cela ne veut évidemment pas dire, être assis ou allongé en silence sans faire de bruit. Cela signifie simplement de réfléchir aux transitions. Pour cela, il nous faut sortir du schéma, tous les élèves dans la cour pendant une heure - c'était un peu le reproche - pour casser cette masse d'enfants vecteurs de bruit, de stress, d'incidents, d'accidents. En même temps, il me semble que les enfants ont besoin de jouer, se dépenser, de ne rien faire, de discuter, de s'amuser. L'objectif n'est donc pas de faire des ateliers éducatifs comme en centre de loisirs ou en accueil du soir. Nous voulons être dans l'offre, dans la proposition, sans obligation ni contrainte, pour permettre de diverses manières de s'amuser, de se dépenser. Nous sommes persuadés que cela améliorera véritablement ce temps. J'ajoute qu'une partie de la pause méridienne est désormais déclarée à la DDICS, que le taux d'encadrement ne varie pas, étant actuellement de 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire. Et ce qui est considérablement plus important, vu ce qui se passe dans des villes pas loin de chez nous à 1 pour 40, 1 pour 70. On a vu avec Dominique Montet des cas de villes assez effarantes sur ce point de vue.*

*Concernant l'accueil du soir sous la responsabilité des directeurs de centres, il reste identique en maternelle excepté les horaires de fin de classe à 16 heures. Pour l'élémentaire en revanche, les enfants qui y sont inscrits bénéficient d'un goûter pris dans les réfectoires et plus dans la cour comme c'était le cas auparavant, avant de se rendre dans les ateliers et les études de manière alternée, par groupe de 14 maximum, jusqu'à 17 h 30. À partir de 17 h 30, les parents peuvent venir chercher leurs enfants quand ils le souhaitent jusqu'à 18 h 30, tandis que les ateliers éducatifs se poursuivent. Pour parvenir à cette organisation, nous avons voulu donner le temps et les moyens aux services, aux équipes d'animation, en fixant la date théorique du 6 octobre pour la mise en place de l'ensemble de ce fonctionnement. Si des équipes sont prêtes avant, elles peuvent bien sûr engager les choses sans attendre. Nous l'avons voulu pour qu'il y ait un travail avec les directeurs et les équipes enseignantes. La transmission par exemple des projets d'école aux animateurs doit servir à irriguer l'existant. Des réunions se sont déjà tenues entre les directeurs d'école et les centres de loisirs. D'autres vont rapidement se tenir pour partager les expériences, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, pour échanger collectivement. Nous, nous avons proposé un cadre dans lequel chacune et chacun peut faire évoluer le cadre à loisir en fonction des réalités de son école. Des liens sont peu à peu en train de se créer entre enseignants - directeurs - équipes d'animation. Les habitudes évoluent, les regards changent, d'un côté comme de l'autre. À l'école Thorez A par exemple, la directrice a très vite proposé que les enfants puissent remonter dans leur classe dès 13 h 35, encadrés par les animateurs, pour favoriser ce retour au calme dont je parlais. À l'école Langevin, des réflexions sont menées sur l'utilisation des salles de classe pour l'étude, la mutualisation des locaux, ce dont personne ne voulait entendre parler. Voilà, à Langevin, les discussions, les échanges entre professionnels conduisent à une mutualisation des locaux pour pouvoir mettre en place le soir les ateliers, en lien avec le projet d'école, avec pour objectif de déboucher sur la création d'un spectacle commun. Ce sont de premiers échos que j'ai eu le plaisir d'entendre. Je n'ai pas*

*encore tous les retours, mais suis bien persuadée qu'avec le temps et tout au long de l'année, ce travail partenarial va s'enrichir, porter ses fruits au bénéfice de toutes et tous. J'ai confiance en l'intelligence collective. Nous devons avoir confiance.*

*Bien évidemment, cette organisation a nécessité des transformations dans les horaires et dans les missions des agents et a fait l'objet de dizaines de rencontres et d'échanges et d'une séance spécifique du comité technique paritaire. Le temps de travail n'est pas une mince affaire et nous avons choisi de mener une réflexion sur la globalité des temps de l'enfant, sur l'ensemble des actions et des acteurs. C'est aussi en redonnant du sens aux missions des agents, une cohérence dans leur temps de travail, que nous parviendrons à du mieux.*

*Enfin, je terminerai mon propos en rappelant que tout ceci est une expérimentation. Elle l'aurait été de toute façon, car à Ivry, nous avons l'habitude de concerter quand nous nous attaquons à des chantiers de cette ampleur, pour améliorer, affiner, retoucher, construire. Mais elle l'est d'autant plus que c'est une obligation légale rappelée dans le PEDT, que vous avez eu dans vos dossiers, déposée par la ville. Ce devait être pour une année, comme nous l'avions annoncé, mais la Préfecture nous a imposé une expérimentation de deux ans minimum. Nous pouvions aller jusqu'à cinq ans, mais nous avons opté pour deux ans, ce qui nous semble plus sérieux. C'est l'objet de la convention que nous avons ce soir à voter entre la ville, la Préfecture, la CAF et l'Éducation nationale. Le cadre légal impose également une instance partenariale, le comité de pilotage, réunissant tous les acteurs institutionnels, qui doit se réunir à la fin du mois de septembre, en février et en juin. En plus de cette instance, nous avons décidé de créer dans chaque école des conseils de vie éducative ouverts à tous ceux qui le souhaitent, pilotés par les conseillers municipaux élus dans chaque école en collaboration avec les directeurs et les responsables de centres. Ils auront pour objet de suivre la mise en place de cette nouvelle organisation. L'une des premières missions de ces deux instances sera de définir un cadre d'évaluation avec des critères clairs et précis, un référentiel commun, un langage commun. Nous avons travaillé à une proposition reprenant les objectifs de l'ancien PEL, reproduite dans le PEDT. D'ici la fin septembre, le premier comité de pilotage se réunira, fera ses observations. Puis après les vacances de la Toussaint, les conseils de vie éducative se réuniront à leur tour pour faire remonter leurs remarques, leurs propositions. La validation de cette trame d'évaluation d'ici décembre, on peut l'espérer, permettra d'avancer ensemble. En plus des comités de suivi thématiques permettront d'aller plus loin sur certains sujets. Nous voulons toutes et tous le mieux pour les enfants d'Ivry et nous voulons nous donner tous les outils pour y parvenir.*

*Je tiens à remercier particulièrement Marianne Fillère, Dominique Montet, Alain Mallia, le service ATSL, le service enseignement, celui du personnel, des sports et de la culture. Ces services publics qui se sont mobilisés avec rigueur, entrain, opiniâtreté, ténacité, pour que nous y arrivions collectivement. Je remercie également les services de l'Éducation nationale mobilisés sur cette question. Merci beaucoup de votre engagement, c'est un chantier d'une ampleur considérable. Et cela ne peut se limiter aux rythmes. Il nous faut aller bien plus loin, refonder l'école de la République, utiliser les ressources de notre territoire, toutes les énergies existantes pour questionner l'école et l'éducation qui souffrent aujourd'hui cruellement d'une crise profonde. On voit d'ailleurs que l'expérience de Guy Môquet a fait naître des débats sur les leçons et les devoirs au sein de l'équipe enseignante et ce n'est d'ailleurs pas une petite question. Eh bien, prenons-la à hauteur, appuyons sur cette refondation de l'école qui charrie nombre de sujets essentiels. Les devoirs, les leçons, l'aide*

*personnalisée, les RASED<sup>11</sup>, les notations, les UPE2A<sup>12</sup>, les enfants qui sont dans des cycles allophones pour pouvoir intégrer des classes banales par la suite, les programmes scolaires, l'éducation prioritaire. Refaisons de l'éducation populaire partout et pour toutes et tous. À Ivry, nous ne voulons pas essayer l'ignorance. Je vous remercie et je suis désolée d'avoir été si longue. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je vais maintenant, toujours dans le même point de l'ordre du jour, je vais passer la parole à Tariq Aït Amara sur la question des collèges et lycées. Voilà, à toi Tariq Aït Amara. Et on débattrà après, je prendrai les inscrits. »*

**M. AÏT AMARA.** - *« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'an dernier, nous nous réjouissons tous de la place faite à l'éducation et à la jeunesse par un gouvernement de Gauche soucieux, pensait-on, de la réussite de tous et de toutes, dans une école ouverte sur le monde qui l'entoure. Or, tout reste encore à mettre en œuvre, à coordonner, évaluer et adapter selon les spécificités de notre ville et de nos quartiers. Tel est les défis à relever pour nous tous, acteurs potentiels de cette refondation de l'école.*

*Aujourd'hui, en ce qui concerne les établissements du secondaire, nous nous retrouvons face à un scénario peu ou prou identique à celui de l'année dernière, à savoir les effectifs assurant un taux de remplissage quasi complet dans les quatre collèges et trois lycées avec des prévisions en hausse constante pour cette rentrée, des résultats aux examens de fin de cycle constants, mais toujours légèrement plus bas que la moyenne départementale, régionale et nationale, une hausse constante également en termes de nombre d'élèves boursiers à mettre en relation avec l'évolution des catégories sociales représentées sur notre territoire. Ce dernier élément est à mettre en relation avec la question de la nouvelle sectorisation, point d'orgue de cette rentrée du secondaire. En effet, la nouvelle sectorisation des collèges doit nous permettre de prendre la main, au côté des responsables du Conseil Général qui en a la tutelle et des différents acteurs éducatifs, sur les enjeux qu'elle relève sur notre commune :*

- *La question de la mixité sociale inexorablement liée à la ségrégation résidentielle a crû ces dernières années.*
- *L'équilibre des effectifs toujours très fragile est, comme le premier point, à traiter bien en amont dans la réflexion des nouveaux projets d'urbanisation.*
- *La question de l'accessibilité des établissements scolaires en termes de trajets piétons ou de réseaux de transport, mais également en termes de sécurisation de ces trajets et de leurs aménagements pensés et organisés de manière globale et selon les besoins spécifiques à l'échelle des quartiers.*
- *L'accompagnement des familles dans la prise en compte des enjeux liés au choix d'un parcours scolaire et/ou d'un établissement et l'information claire et transparente sur les modalités de dérogation.*
- *Et bien sûr, la cohérence pédagogique à inscrire dans le cadre d'un PEDT à venir, notamment par la liaison CM2 - 6<sup>e</sup> afin de réduire durablement les stratégies d'évitement et d'échec scolaire dès l'entrée au collège.*

<sup>11</sup> RASED : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés.

<sup>12</sup> UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

*Aussi, la lutte contre le décrochage scolaire, comme annoncé déjà l'année dernière, doit rester notre priorité. Pour cela, il nous faut donc renforcer le dispositif atelier relais de la ville en lui donnant les moyens d'intervenir auprès d'un plus grand nombre d'élèves et pourquoi pas l'étendre aux lycées de la commune, repenser les politiques et les projets éducatifs d'établissements au regard des nouvelles réalités du terrain et en les inscrivant dans le cadre du PEDT, décloisonner les collèges et lycées en ouvrant le cadre scolaire à l'environnement immédiat et à la société en général, redonner aux élèves toute leur place d'acteurs de leur parcours éducatif, les responsabiliser tout en les accompagnant dans leurs choix, les respecter en tant que citoyens en devenir et reconnaître leur droit à l'accès au savoir et à l'émancipation. Enfin, soutenir les familles en difficultés et leur donner les moyens d'une parentalité assumée. Sur ce point, nous nous devons de veiller à ce que cette nouvelle carte scolaire ne soit subordonnée qu'à l'intérêt général afin de réduire considérablement et durablement les inégalités et favoriser les chances de réussite scolaire que nous souhaitons tous pour nos enfants.*

*La dernière réforme de l'éducation prioritaire a inscrit l'ensemble des collèges ivryens en réseau de réussite scolaire, ce qui implique une reconnaissance au niveau national des besoins de nos établissements en termes de moyens humains et financiers pour encourager la réussite de toutes et de tous. Ces différentes réformes, la définition de la nouvelle sectorisation et la mise en place d'un nouveau PEDT doivent être pensés comme un levier de mise en cohérence, à l'échelle du territoire, d'une politique éducative ambitieuse et innovante pour de meilleurs résultats, un mieux-vivre scolaire, un accès au savoir plus équitable dans notre ville. Pour cela, il nous faudra travailler de concert, élus, Conseil Général, Éducation nationale, acteurs associatifs et éducatifs et de manière transversale, afin d'éviter les incidences néfastes de décisions prises à un seul échelon sans concertation avec l'ensemble des acteurs et sans prise avec les réalités du terrain. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Tariq Aït Amara. Alors, j'avais prévu d'intervenir également sur le dispositif SOS Rentrée, mais vu que mes deux prédécesseurs ont dit plein de choses intéressantes, je vous propose, sous l'autorité de notre collègue Fanny Sizorn qui préside la commission jeunesse, de transmettre aux membres de la commission jeunesse une note spécifique, qui sera après diffusée bien évidemment aux groupes puisque tous les groupes sont au sein de la commission jeunesse. Juste un mot quand même pour faire part de l'inquiétude qui est la nôtre sur l'aggravation de la situation et du nombre de jeunes qui, d'année en année, se retrouvent à cette rentrée scolaire sans affectation. Ils sont plus nombreux que l'an dernier. Et notamment pour prolonger ce que disait Tariq Aït Amara à l'instant, on a un nombre considérable de collégiens, notamment les primo-arrivants qui à cause du manque de moyens du centre d'information et d'orientation, le CIO, ont des rendez-vous pour passer les tests d'intégration qui se déclenchent des semaines et des semaines après la rentrée, se voient après des semaines et des semaines d'attente supplémentaires pour que ces tests soient analysés et que leur affectation dans un collège soit... et on a actuellement sur la ville une vingtaine d'enfants, dont beaucoup de primo-arrivants, notamment de toutes les nationalités, Roumains, Algériens, etc., qui sont aujourd'hui sans affectation dans les collèges de la ville. Donc, le Maire a saisi Mme Laporte dont c'est la responsabilité pour l'Éducation nationale pour essayer de régler au plus vite toute cette situation parce que c'est inacceptable qu'à la fin septembre, des jeunes soient encore amenés à attendre plusieurs semaines pour trouver une affectation dans un collège. Mais je vous enverrai une note plus détaillée sur le dispositif SOS Rentrée.*

*Qui souhaite intervenir ? Alors, bien sûr, Méhadée a inclus dans son intervention le point sur lequel nous allons délibérer qui est le point A2 sur le PEDT. M. Bouillaud, Sandrine Bernard et Tariq Aït Amara. M. Bouillaud, allez-y. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci beaucoup. Chers collègues. Vous mettez encore en avant la concertation dans la présentation et dans le PEDT alors qu'on ne peut pas dire qu'il y a eu vraiment concertation. Dans le PEDT justement, dans le projet éducatif de territoire, vous faites une page spéciale sur la concertation qui a été mise en place à Ivry, avec des rencontres de quartier, des colloques, des campagnes de consultation par questionnaire en direction de la communauté scolaire et des conseils d'école extraordinaires fin 2013. Et vous omettez de dire dans ce document que ces concertations ont fait ressortir le choix du mercredi matin à une très large majorité et que la municipalité a finalement retenu, contre l'avis des parents et au dernier moment en juin 2014, le choix du samedi matin. Preuve que ce choix du samedi matin est mauvais et injuste, 8 % des enfants en élémentaire et 35 % en maternelle ne viennent pas le samedi matin et ceci crée des inégalités pédagogiques. Vous vous permettez en outre de réaffirmer deux pages plus tard la concertation comme condition de réussite de la réforme, précisant en outre une nouvelle fois le côté payant de ces rythmes scolaires qui ajouté au temps du matin et du midi revient à plus de 10€ par jour en maternelle. Vous mettez en avant six objectifs dont la conciliation vie familiale - vie professionnelle. Je crois pourtant que séparer les enfants de leurs parents le samedi, au moment où justement la plupart ne travaillent pas et peuvent passer du temps avec leurs enfants ne va pas dans le sens de cette conciliation. Ces difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle se retrouvent également du côté du monde enseignant. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Sandrine Bernard. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Alors, comme j'ai fait très long en juin, je vais essayer de faire très court ce soir. Comme chaque année, ce débat est l'occasion de faire le point sur les conditions de la rentrée et de réaffirmer notre attachement à l'école républicaine, mais également au rôle majeur des communes en matière éducative. Et c'est sur ces deux aspects que je vais essayer d'insister.*

*Je tiens à dire que nous pouvons nous féliciter de la création de deux pôles supplémentaires, deux pôles de moins de trois ans, de l'ouverture d'une troisième UPE2A, donc les anciennes CLIN<sup>13</sup> qu'on avait appelé de nos vœux depuis trois ans au vu de la fréquentation importante de ces classes spécialisées, de ces classes d'accueil des enfants non francophones, allophones on dit aujourd'hui, à Ivry. On peut se féliciter de la création d'un deuxième poste du dispositif « Plus de maitres que de classes », qui les porte donc à deux dans la ville. Ça fait donc six postes qui sont créés dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école en deux rentrées, au-delà des ouvertures ou des fermetures qui sont liées à l'augmentation des effectifs. Nous pouvons aussi nous féliciter, je pense que c'est important de le dire, du maintien des moyens qui sont déployés par la ville dans les écoles, que ce soit sur le temps scolaire ou autour du temps scolaire sur les temps périscolaires et dans les différentes activités qui sont proposées. Méhadée Bernard les a rappelées, donc je ne vais pas les citer.*

<sup>13</sup> CLIN : classe d'initiation.

*Concernant la rentrée à Rosa Parks, certes, c'est une très belle école. Certes, les enfants et les parents se la sont appropriée avec plaisir rapidement. Je pense que les équipes sont satisfaites d'y être. Néanmoins, je relativiserai l'approche très rose qui en a été faite par Méhadée Bernard. Exactement. Donc d'abord, je trouve regrettable que rien n'ait été fait pour accompagner la préparation de la rentrée pour les enfants et les familles. Le seul contact qui ait été pris est de l'initiative du directeur d'école qui a été nommé au printemps dernier et qui a pris l'initiative de contacter les familles, de leur envoyer ses coordonnées pour se présenter et les recevoir. Il est dommageable que les enfants n'aient pas pu visiter les locaux, découvrir cette école et préparer leur rentrée qui est quand même un moment de grande importance et de grande tension pour eux. Mais, il y a plus important. Je trouve regrettable que l'équipe d'animation n'ait pas été choisie sur la base du volontariat et que certains d'entre eux aient été contraints d'y aller. Je pense que quand l'enjeu est de fédérer une équipe autour d'un projet dynamique, ce n'est pas forcément un signal extrêmement positif. Évidemment, il y a quelques problèmes techniques, mais ça, la livraison d'un équipement aussi important, c'est tout à fait normal et je pense que les équipes comprennent. En revanche, je trouve regrettable que la dotation initiale de cette école ait été aussi faible, alors qu'il avait été prévu qu'elle soit plus importante. 2 000 € pour la BCD, on avait attribué plus aux autres écoles qui ont ouvert précédemment. Une faible dotation en matière de matériel pédagogique et scolaire, les vélos pour la cour, les cerceaux, le matériel sportif. Des difficultés dans les commandes. Alors, c'est normal puisque certains enseignants ont été nommés très tard, mais en même temps, il semblerait que les bons de commande soient validés dans des délais qui ne permettent pas que fin septembre l'ensemble des classes dispose de leurs manuels scolaires, ce qui est quand même problématique. Et puis alors, totale disparition de l'ambition d'en faire une école numérique. Alors, je vois dans le budget modificatif qu'il y a 400 000 € d'investissements qui seront rendus sur Rosa Parks. On aurait pu en garder 50 000 pour aller jusqu'au bout de ce projet ambitieux. Mais j'en reste là sur la dotation matérielle. Autre élément, j'entends dire, je l'ai entendu dire chaque année depuis que je suis élue, que le compte n'y est pas. Alors certes effectivement, jusqu'à présent nous avons réussi à contenir les effectifs malgré les mêmes formules à 23,5 de moyenne sur la ville, ce qui est quand même le plus bas seuil qui existe aujourd'hui, à savoir pour les élémentaires de ZEP<sup>14</sup>, et nous sommes passés à 24,4. Pourtant, je suis assez surprise du silence de la municipalité en cette rentrée. J'ai été habituée à un petit peu plus de mobilisation. Notamment, 27,7 enfants par classe à Rosa Parks, j'ai vu des mobilisations pour beaucoup moins que ça, lors des précédentes années. 27,7 en élémentaire, je précise. Alors effectivement, le compte n'y est pas, mais qu'est-ce que la municipalité a fait pour demander dans les délais, puisqu'évidemment fin septembre c'est trop tard, les ouvertures qui permettraient d'éviter cette tension dans une école comme celle-ci qui vient d'ouvrir, où on peut féliciter l'ensemble des équipes de se mettre en place avec une école immédiatement pleine, dans les conditions qu'on connaît. Mais ces conditions auraient été sans doute meilleures avec une classe de plus. En tout cas, les parents sont en train de se mobiliser. Je pense que la municipalité doit répondre à cette mobilisation et faire savoir quelles sont les actions qu'elle a menées.*

*J'en arrive au PEDT. Je vais être très courte puisque j'ai dit l'essentiel au mois de juin sur les choix qui ont été faits en dépit de la concertation. Néanmoins, je vais relativiser tout le propos que j'avais écrit parce que je trouve qu'il y a un changement de ton dans le discours de notre adjointe. C'est un ton que j'aurais aimé partager davantage à l'époque où j'étais moi-même adjointe. J'y vois l'influence sans doute positive de Marianne Fillère. Je m'en félicite.*

<sup>14</sup> ZEP : zone d'éducation prioritaire.

Néanmoins, ce discours de coéducation, ce discours de partenariat, ce discours de partage me semblent extrêmement importants. J'aurais étayé mon propos sur le fait que le PEDT me paraît insuffisamment développé. Il manque un certain nombre d'aspects sur la continuité éducative, la cohérence éducative, les ambitions partagées, la place des enfants en situation de handicap, les transitions. Mais ça a été évoqué dans les propos de Méhadée Bernard, donc j'imagine que ce PEDT sera peut-être complété par d'autres documents. J'ai une petite interrogation à propos de ce qui est indiqué en page 40. J'ai réalisé à la lecture du document qu'on envisageait de demander peut-être l'application des taux dérogatoires pour les temps d'accueil du midi, à savoir un animateur pour 14 enfants en maternelle, ce qui est quand même beaucoup et un animateur pour 18 enfants en élémentaire. Donc, ces taux dérogatoires ont été introduits par le Gouvernement pour les temps, les fameux NAP ou TAP qui concernent les trois heures libérées par le temps scolaire déplacé sur une matinée. Normalement, les taux sont de 1 pour 10 et 1 pour 14. Et effectivement, si l'intention de la municipalité est de déclarer ce temps du midi pour obtenir un financement de la CAF et de demander les taux dérogatoires, cela peut s'entendre. J'ai calculé qu'il y aurait une plus-value d'environ 270 000 €, la part de la CAF. C'est plutôt une mesure de bonne gestion d'obtenir des financements de l'État. Pour autant, j'aimerais savoir quelles sont les garanties qui seraient apportées aux enfants en termes de plus-value pour que ces dotations supplémentaires leur bénéficient. Est-ce que par exemple il y a à peu près 80 % de fréquentation le midi, on ne peut pas imaginer que justement ces ateliers soient gratuits et que justement on permette aux 20 % d'enfants qui ne fréquentent pas la pause méridienne d'y participer ? Je pense que ça ne représenterait pas un coût insupportable pour la collectivité et ça permettrait peut-être d'aller un petit peu plus loin dans l'ambition éducative de cette réforme sur la refondation de l'école, dont je voulais juste rappeler l'article L551-1 du Code de l'éducation : « Le projet éducatif du territoire vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les activités proposées doivent permettre de répondre aux besoins identifiés du public visé et aux grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation. » Donc là, on voit bien qu'on est dans une commune où il y a de très très fortes inégalités. Sans doute, les enfants qui ne fréquentent pas la pause méridienne sont-ils parmi ceux qui peut-être sont les plus en fragilité. Et par exemple, si vraiment l'intention de la ville est d'avoir recours à ces taux dérogatoires et d'obtenir les financements de la CAF au titre des nouvelles activités périscolaires, même si il me semble qu'on garantit insuffisamment la sécurité. Normalement, on demande les taux dérogatoires à condition de bien garantir qu'on construira toutes les conditions de confort, de sécurité et de qualité sur ces temps pour les enfants. Ça me semble insuffisant dans le document, mais enfin ça peut être étayé. En tout cas, si vraiment tel est le cas, je pense qu'on pourrait aller plus loin. Je ferme cette parenthèse-là.

J'avais un certain nombre de questions. Il ne vous a pas échappé qu'une nouvelle association de parents d'élèves a été constituée. Est-ce que vous comptez l'associer au comité de pilotage ? Question très concrète. Je voulais avoir des précisions sur les chiffres de fréquentation du samedi matin. Ils ont été donnés, mais est-ce qu'on est bien toujours à ces chiffres-là ? Est-ce que ça progresse ? Je rappelle que les parents étaient majoritairement opposés à ce choix, qu'il n'en a pas été tenu compte, qu'ils restent très insatisfaits, très mobilisés. Et même si leur responsabilité individuelle fait qu'ils mettent leurs enfants à l'école, évidemment, une partie d'entre eux ne le font pas. Est-ce qu'on a une idée des enfants qui ne fréquentent pas et est-ce que ça joue sur l'objectif que nous partageons normalement tous, à savoir la réussite

*de tous ? Est-ce que vous pouvez donner des nouvelles de l'extension de l'école Makarenko ? J'ai entendu parler d'un groupe de travail, mais les directions d'écoles n'ont pas l'air d'en être informées. Donc peut-être qu'il serait bon d'en dire davantage au Conseil et aux Ivryens, notamment quand on sait que pour l'heure nos capacités d'accueil ne sont pas en mesure de faire face aux livraisons de logements attendus sur la ZAC du Plateau. Est-ce que vous pouvez nous faire part également du planning et des modalités de concertation en vue de la révision de la carte scolaire sur le Port ? Puisque nous aurons l'ouverture et la livraison d'un futur groupe scolaire à Confluences. Et puis, le débat s'ouvre sur la future cartographie de l'éducation prioritaire. Donc, nous disposons aujourd'hui de la carte des secteurs, des zones politiques de la ville. Nous savons qu'un certain nombre de priorités éducation ont été accordées au Val-de-Marne. Donc, les collèges, les réseaux éducation prioritaire, ont été accordés à l'académie de Créteil et au Val-de-Marne, qu'est-ce que vous comptez réclamer et revendiquer quant au statut des écoles de la ville ?*

*Et puis, je finirai par un sujet qui touche peut-être moins directement la rentrée scolaire, mais qui concerne tellement la rentrée éducative. Je suis assez choquée de constater la baisse de l'offre culturelle et sportive dans notre ville. Au-delà des activités supprimées le samedi et du refus de déployer les parcours gratuits pendant les temps périscolaires, mais ça on peut peut-être y remédier, j'avoue être surprise de voir les Ivryens obligés de faire la queue des heures avant l'ouverture des inscriptions pour bénéficier du très petit nombre de places ouvertes par exemple au Conservatoire. Et je suis choquée de voir se développer la sélection des enfants, dès 6 ans pour certaines activités sportives, y compris quand il s'agit de s'inscrire à un niveau de débutant. On ne peut assumer d'ouvrir des groupes d'initiation musicale ou des créneaux de gymnastique qui soient pleins avant même l'ouverture du forum des sports par exemple. Ça interroge d'ailleurs sur l'équité entre les Ivryens quand des activités sont remplies avant l'ouverture des inscriptions. Mais la responsabilité n'incombe pas aux sections de l'USI ou aux équipements culturels. Il s'agit de la raréfaction de l'offre par rapport au développement de la population. Il en va donc bien de la responsabilité de ce Conseil. Or, si vous voulez continuer à vous prévaloir de ces beaux concepts de sport pour tous et d'accès à la culture pour tous, il va falloir réagir. Nous attendons depuis fort longtemps le schéma directeur des équipements publics destiné à programmer les remises en état - et ce n'est peut-être pas le sujet de ce soir, mais enfin là aussi, il y a du travail et je rappelle que certaines sections comme la boxe s'entraînent sans douche -, mais également les agrandissements, les extensions, les constructions nouvelles d'équipements nécessaires pour faire face aux besoins et au développement de la ville. Voilà, je voulais juste aborder cette question-là. Ce n'est sans doute pas Méhadée Bernard qui peut y répondre. Mais puisque nous parlons de la rentrée et que c'est quand même un des sujets élémentaires de la rentrée pour les familles, il me semblait important de l'évoquer. Je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sandrine Bernard. Alors, je ne sais pas si Méhadée Bernard est gouroutisée par Marianne Fillère ou par je ne sais qui d'autre. J'ai cru un moment en t'écoutant qu'il s'était passé un truc dans ce Conseil. Je me suis dit, mon Dieu, mais heureusement, ta conclusion nous ramène à nos débats habituels, donc je suis un peu rassuré parce que je cherchais qui était son Raspoutine. J'avais une petite inquiétude là-dessus. Donc, il y a Tariq Ait Amara qui s'était inscrit et ensuite, on apportera quelques réponses aux questions. Mais bien évidemment, je rappelle quand même qu'il s'agit ce soir d'un point sur la rentrée scolaire, de l'adoption du projet, du point A2 et pas d'un débat général sur l'ensemble des activités de la ville. Et je voudrais rappeler à tous mes collègues que - et je trouve que dans ces six premiers mois, il y a des efforts qui sont faits par rapport à tous les mandats*

*précédents que j'ai connus - nous avons des commissions municipales qui démarrent sur les chapeaux de roues et qui fonctionnent très bien. Donc, ce que je te proposerai Sandrine Bernard, c'est que les questions un petit peu hors sujet, mais néanmoins passionnantes que tu as abordées, soient vues dans les commissions municipales et que chaque président ici présente retienne et tire les petits fils que tu as tissés pour qu'on puisse en débattre. Tariq Ait Amara, à toi la parole. »*

**M. AÏT AMARA.** - *« Alors, cette rentrée scolaire 2014 est celle de première année d'expérimentation du choix municipal de mise en œuvre de la réforme controversée des rythmes scolaires. Bien qu'il soit prématuré d'en dresser un bilan objectif, nous pouvons d'ores et déjà constater que les désordres annoncés n'ont pas eu lieu. Cependant, les différentes communautés éducatives, pédagogiques, tout comme les parents, s'interrogent encore sur les mesures prises par la municipalité, s'agitent et demandent des clarifications notamment sur les questions programmatiques. Quant aux élèves, après trois semaines de cours sous le régime des nouveaux rythmes scolaires imposés pour un meilleur équilibre des temps de l'enfant, ils semblent clairement épuisés. La présentation qui nous est faite ce soir du projet éducatif des territoires validé par l'Inspection académique l'été dernier nous rappelle que nous nous engageons aujourd'hui dans une seconde phase de mise en œuvre de la réforme. À ce stade, le groupe Europe Écologie - Les Verts tient à réaffirmer sa volonté d'être associé pleinement à la stratégie municipale. Tout l'enjeu du PEDT est de répondre aux besoins spécifiques du territoire en termes de mise en œuvre d'une logique globale de coopération éducative, tout en impulsant la synergie des compétences et des moyens de la ville, du Conseil Général, de l'Éducation nationale, des associations, de la Caisse d'Allocations Familiales et bien sûr des parents. Aussi, nous pensons que notre ville dispose pour une grande part de moyens logistiques, humains et financiers nécessaires à un PEDT ambitieux et audacieux. Car il est pour nous question d'audace à l'heure de choisir entre une politique éducative timide, subordonnée à des circulaires et des décrets pensés à l'échelle nationale et un projet plus large, plus cohérent et en prise avec les réalités de terrain. Le PEDT doit selon nous être l'occasion d'étendre la réflexion et le champ d'action de cette dynamique éducative impulsée d'en haut à des expérimentations multiscolaires à destination des publics en difficulté et/ou exclus à ce jour du parcours éducatif au niveau local.*

*Dans un contexte de décentralisation, ce PEDT doit s'imposer comme un outil structurant et fondateur pour les acteurs éducatifs qui s'impliquent au service de l'émancipation et de l'intégration réussie des enfants, des jeunes et de leur famille. C'est pourquoi, malgré les restrictions budgétaires qui contraignent actuellement l'action politique locale, nous devons nous donner les moyens de nos ambitions. C'est à ce titre que je tenais particulièrement à m'exprimer devant ce Conseil de rentrée. En tant que conseiller délégué en charge des collèges et lycées, je m'interroge et m'inquiète quant au cas qui est fait du secondaire, alors même que se posent les enjeux du PEDT. Les collèges et lycées d'Ivry-sur-Seine ne sont-ils pas invités eux aussi à se joindre à cette dynamique nouvelle ? Les élèves qui sont scolarisés n'ont-ils pas besoin eux aussi d'entrer dans cette dynamique ? Ne s'agit-il pas en mettant en place le PEDT de favoriser la continuité éducative comme socle commun de l'ensemble des acteurs et des actions menées ? Une véritable cohérence des parcours éducatifs des élèves ne peut se concevoir si nous n'incluons pas le secondaire dans nos réflexions et notre programmation éducative dès aujourd'hui. Je ne peux me résoudre à ce qu'ils soient les laissés pour compte de la réforme et encore moins ici, dans ma propre ville. Je perçois chaque jour plus de jeunes victimes d'un système éducatif défaillant qui amène à l'échec scolaire, au décrochage et à l'exclusion.*

*Je vous propose donc ce soir de réfléchir aux modalités d'intégration du secondaire dans la trame programmatique du PEDT choisie par la ville en s'appuyant sur les objectifs identifiés :*

- *Favoriser le bien-être de l'enfant dans l'ensemble de ses temps de vie et l'amélioration de ses conditions d'apprentissage, à savoir pour les collèges et lycées de prendre en compte le jeune au-delà de son seul statut d'élève ;*
- *Lui donner les clés d'une intégration sociale et professionnelle réussie et lui apprendre à exercer pleinement ses droits et ses devoirs de citoyens dans et hors les murs de son établissement ;*
- *Lutter contre les inégalités dans l'accès au savoir et aux loisirs éducatifs, soit généraliser les expériences d'ateliers relais ;*
- *Sensibiliser les différents acteurs aux expériences menées autour du décrochage scolaire et contrer l'évitement scolaire par des stratégies de continuité pédagogique entre le primaire et le secondaire ;*
- *Donner plus de moyens aux unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants, aux unités localisées pour l'intégration scolaire à destination des élèves porteurs de handicaps et aux sections d'enseignement général les professionnels adaptés ;*
- *Favoriser la conciliation vie familiale - vie professionnelle, s'agissant de la relation structure éducative - parents ;*
- *Se réappropriier les espaces collégiens par des animations ciblées et menées par des professionnels ;*
- *Étendre les programmes École ouverte et y associer les familles ;*
- *Améliorer les conditions de travail des acteurs éducatifs en contribuant à la continuité de leur temps de travail, en termes de formation, de coordination simple, de valorisation des compétences, de connaissances institutionnelles et bien sûr de déprécarisation des statuts ;*
- *Réunir les conditions du partenariat et d'une cohérence éducative renforcée en mettant en place les cellules adultes relais dans chaque établissement, afin de s'assurer de la continuité éducative ;*
- *Impliquer les entreprises implantées sur notre territoire comme acteurs de formation professionnelle ;*
- *Faire de SOS Rentrée l'outil repère et coporté d'un travail coordonné pour une meilleure rentrée pour tous.*

*Il nous faut redonner vie à l'éducation au sens large et sans a priori, oser tenter des choses. Notre commune a toujours été à la pointe d'expérimentations dans différents domaines. Nous nous devons de saisir cette chance qui nous est donnée de relever le défi d'une école plus juste et émancipatrice pour nos générations futures, une école de la réussite, de l'équité et de la solidarité. Je ne vous expose là que quelques propositions qui peuvent s'inscrire pleinement dans le cadre d'un PEDT sans que des moyens pharaoniques n'aient à être engagés.*

*Par contre, au niveau municipal, il nous faudra, afin de mener à bien ces engagements, repenser la politique de la ville et renforcer le travail en transversalité, comme je l'ai déjà dit dans la présentation, entre les différents services qui touchent de près ou de loin aux questions relatives à l'éducation, à l'enfance, à la jeunesse, à la prévention sécurité, à la santé, à l'urbanisation, dans un souci de mutualisation des compétences et des moyens mis en œuvre, de cohérence et d'efficacité.*

*Je terminerai en insistant sur le fait que nous sommes tous concernés de près ou de loin par ces questions d'éducation. Et il est de notre devoir de nous donner les moyens d'offrir à cette ville le cadre idéal de l'épanouissement personnel, social et professionnel à nos enfants. Notre groupe votera bien sûr en faveur du PEDT. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je n'avais pas d'autres inscrits, donc j'imagine que tout va bien. Alors, Méhadée Bernard, sans vouloir te frustrer, si tu peux répondre juste aux questions qui concernent le projet et toutes les autres, on les verra en commission. Voilà ! »*

**Mme BERNARD Méhadée.** - *« Je vais aller vite parce qu'il ne s'agit pas de s'étendre encore. Je vois Sandrine Bernard que vous êtes bien renseignée. En fait, vous ne l'êtes pas tellement bien renseignée puisque - je donne juste cet exemple - l'équipe des animateurs de Rosa Parks, ce sont des animateurs volontaires. Donc typiquement, c'est asséné du faux dans cette instance et je trouve que ce n'est pas juste. Mais on pourra en reparler en dehors de cette instance, dans le cadre de la commission accès au savoir, dont tu es membre. Je crois qu'on pourra répondre à toute une série de questions que tu poses. Quelques éléments quand même. Effectivement, l'unité pédagogique pour les élèves allophones et arrivants, un poste cette année. La demande, on est vraiment en deçà de ce que nous pourrions espérer à Ivry. Le dispositif Plus de maitres que de classes, qui était le dispositif phare de la réforme, un poste à Ivry. Encore une fois, on est loin des 60 000 postes créés. En tout cas, on n'en voit pas les effets. Les pôles de tous petits, deux classes créées, mais en fait qui ne viennent pas s'ajouter aux classes existantes, mais qui prennent la place des classes existantes. Donc, ce n'est pas un plus. 233 enfants préinscrits, sans école, des enfants de deux ans. Donc, je ne suis pas sûre qu'on puisse se réjouir comme tu le faisais. Sur les ZEP, effectivement, on vient d'apprendre que certaines écoles - c'est hier quoi ! - qui étaient anciennement classées ZEP pourraient perdre ce statut d'école de réseau prioritaire demain. Donc, on va travailler en relation avec Bozena Wojciechowski sur cette question-là pour regarder quelle lutte on peut mener ensemble parce qu'il serait inadmissible que dans tout un paquet d'écoles d'Ivry, on se retrouve avec des effectifs extrêmement importants sur des sites où clairement il y a besoin de dispositifs tels que les dispositifs Plus de maitres que de classes. Deux effectifs d'enfants moins importants. Donc voilà, ça, c'est des batailles que, j'espère, nous pourrons mener tous ensemble.*

*Sur ce que tu poses sur dotation de la rentrée, enfin, je m'oppose complètement au faux. Il y a effectivement des commandes qui sont arrivées un peu tardivement, mais je trouve ça un peu pathétique d'en faire état ici de cette façon-là. Sur la disparition, enfin ce que tu dis sur le numérique, c'est pareil. Ça vient de l'État, l'État impose le numérique dans chaque école. C'est aux villes de le mettre en place sans un fifrelin. Donc, on fait petit à petit, école par école. Là, on est en train de faire le bilan de ce qui a été mis en place quand tu avais cette responsabilité. Il y a des défauts, il y a des qualités qu'on améliore pour pouvoir doter intelligemment ces écoles et ne pas aller vite et n'importe comment. Sur l'association, la nouvelle association de parents d'élèves qui s'est constituée, effectivement, elle s'est*

*constituée. Donc comme tous les partenaires, elle pourra faire partie du comité de pilotage. Je ne vois pas pourquoi on leur interdirait cette instance. C'est une association de parents d'élèves. Elle pourra évidemment y être. Sur l'extension-modification-restructuration de Makarenko, tu es extrêmement mal informée, puisqu'on a une réunion dans une petite dizaine de jours, qu'on en a eu une il y a un mois. Donc voilà, c'est pareil, on peut continuer, mais ça a peu de sens. Je comprends les préoccupations de Tariq Aït Amara sur le lien collège, enfin le primaire et le secondaire. Moi, en tout cas, ma préoccupation, c'est que le lien se fasse correctement et que dans le cadre du PEDT, on puisse avancer. Le PEDT, c'est un document en mouvement. On l'a déposé là, on va le réécrire, on va l'alimenter, on va le travailler ensemble. Donc, il est perfectible aujourd'hui. On a essayé de le rendre le meilleur possible, mais voilà, il va avancer avec le temps et je te propose qu'on puisse travailler vraiment en cohérence sur des problématiques, je pense, par exemple à la problématique des enfants allophones qui est une vraie problématique dans les établissements élémentaires et qui en est une aussi dans les établissements secondaires. Peut-être encore plus criante, parce qu'il n'y a plus de classe spécialisée. Il y a des choses comme ça sur lesquelles on pourra travailler. Et pour les autres questions, je crois qu'il y a la commission, il y a les comités de pilotage, il y aura des calendriers, tout ça. Il y aura des réponses à toutes vos questions. Mais on s'arrête puisque sinon, c'est... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Oui, sinon on pourrait passer... c'est une nuit d'étude qu'on pourrait passer sur le sujet. Donc, ce que je vous propose sans plus de commentaires, c'est d'adopter le projet éducatif de territoire qui vous est soumis, puisque là, il y a une délibération et un vote à opérer. Donc, qui est pour l'adoption de ce projet ? Merci. Donc, ce projet est adopté. Merci beaucoup. »*

## LE CONSEIL

**A1/** ENTEND les rapports de Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire déléguée à l'éducation et la vie scolaire, de M. Tariq AIT AMARA, conseiller municipal délégué aux collèges et lycées, sur les conditions et le déroulement de la rentrée scolaire 2014/2015 à Ivry dans les écoles, les collèges et les lycées.

(Affaire non sujette à un vote)

M. BOUYSSOU met aux voix

## LE CONSEIL

**A2/** APPROUVE la convention relative à la mise en place du projet éducatif de territoire (PEDT) avec la Préfecture du Val-de-Marne, la Direction Académique de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne fixant les modalités d'organisation des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**COOPÉRATION INTERCOMMUNALE****Communauté d'agglomération Seine-Amont**

Adhésion de la commune de Valenton

Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : Romain Marchand

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors le point suivant concerne l'adhésion de la ville de Valenton à la communauté d'agglomération Seine-Amont. Donc, je sais que certains d'entre vous ont eu le débat à l'assemblée communautaire il n'y a pas si longtemps, c'était mardi dernier. Donc, c'est Pierre Gosnat qui devait rapporter sur cette question. En son absence, on a demandé à Romain Marchand qui est son suppléant au conseil syndicat de Paris Métropole - c'est bien d'un conseiller syndical dont on parle - donc qui a accepté au pied levé de rapporter sur ce point. Donc, je l'en remercie et je lui passe la parole. »*

**M. MARCHAND.** - *« Merci, Philippe Bouyssou. Alors, je rassure ceux qui étaient en conseil communautaire, ce ne sera pas exactement le même débat puisque d'abord, les interventions ne sont pas dans le même ordre et puis j'ai essayé de tenir compte justement du débat qu'on a eu à la communauté d'agglomération. Et j'espère que comme ça, ça peut permettre de faire progresser les choses. Alors, chers collègues, la CASA, vous vous en souvenez, est née il y a bientôt deux ans d'une volonté politique forte qui se traduisait à l'époque, on disait : « trois villes qui se ressemblent, trois villes qui s'assemblent ». Au-delà de la formule, la démarche de création de cette communauté d'agglomération ainsi que son développement depuis sont marqués par trois principes politiques forts. Premier principe, c'est une construction volontaire et volontariste : mettre en commun des compétences non pas d'une injonction extérieure, d'une contraintes imposée d'en haut, mais bien du désir de s'unir pour affronter des problématiques communes et d'être plus forts ensemble pour mieux répondre aux besoins de nos concitoyens et - c'est l'objectif final - d'améliorer le service public rendu aux populations. Deuxième principe fort : un mode de travail et de fonctionnement coopératif. La CASA doit être le démultiplicateur des actions des communes dans le principe de coopérative de villes, face au danger que représenterait l'idée d'une supracommunalité, une couche supplémentaire éloignée des élus locaux de proximité et donc des habitants. La CASA, on le constate depuis sa création, fonctionne très en lien avec les villes, est au service de celles-ci, qui sont associées à toutes les étapes d'élaboration de l'action publique. Troisième principe fort : une ouverture aux autres villes. Dès son origine, les trois Maires avaient affirmé que nous étions ouverts à d'autres communes à condition de partager évidemment la même vision de l'intercommunalité et d'œuvrer à un projet de territoire cohérent.*

*C'est le respect et le partage de ces trois principes fondateurs qui ont conduit Pierre Gosnat à envoyer avant l'été un courrier aux Maires des huit communes n'appartenant déjà pas à une intercommunalité et qui sont évidemment en continuité territoriale avec la CASA : Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges. Cette invitation au dialogue a été décidée en bureau communautaire et présentée en séance de notre Conseil Municipal, dans le respect de la démarche coopérative que j'évoquais à l'instant. Certains s'interrogent sur les raisons qui nous ont conduits à nous adresser à ces seules communes. Je le redis, le respect des communes est notre fil conducteur. Il ne nous appartient donc pas de solliciter des communes qui ont, il y a déjà plusieurs années, fait le*

*choix d'intercommunalité librement consentie. Nous sommes naturellement ouverts à la discussion et attentifs à l'expression de nos voisins, Plaine Centrale et Val-de-Bievre, bien qu'il y aurait une logique territoriale sans doute moins cohérente dans de tels regroupements. En effet, toutes les communes à qui nous nous sommes adressées partagent un destin commun au sein de l'opération d'intérêt national Orly - Rungis - Seine-Amont qui regroupe 12 villes, les huit que j'ai citées auxquelles le Maire s'est adressé, les trois qui sont déjà dans la communauté d'agglomération Seine-Amont et Alfortville, mais celle-ci fait déjà partie d'une communauté d'agglomération Plaine Centrale.*

*À ceux qui verraient dans l'adhésion de Valenton une logique partisane - j'ai même lu quelque part que nous serions en train de constituer une réserve de communistes -, je tiens à souligner deux choses. La première, c'est que ce n'est pas nous, mais l'État qui a reconnu le territoire Orly - Rungis - Seine-Amont comme stratégique et d'intérêt national et qui a intégré Valenton dans ce territoire. C'est bien qu'il y a des enjeux communs pour les communes de ce territoire, enjeux que nous avons d'ailleurs identifiés bien avant la création de l'OIM<sup>15</sup>, lorsque nous avons été à l'initiative de la création de l'association Seine-Amont développement. Deuxième remarque, sur les huit communes sollicitées, trois sont certes dirigées par un Maire communiste, une en l'occurrence puisqu'il s'agit de trois femmes, mais quatre le sont par un Maire de Droite et la dernière par un Maire Divers Gauche. Des contacts sont établis avec plusieurs d'entre eux et d'entre elles, sans qu'il me soit possible ce soir d'en dire plus, puisqu'à ce stade, les conseils municipaux ne se sont pas prononcés. Je tiens cependant ce soir à vous alerter sur les échéances à venir quant à la mise en place de la métropole du Grand Paris. D'ici à quelques mois, une carte des périmètres des futurs territoires de la métropole, qui doivent faire, je vous le rappelle, au moins 300 000 habitants, va être établie. Si nous ne voulons pas nous faire imposer des regroupements qui feraient fi des logiques territoriales, c'est à nous de prendre notre destin en main et c'est dans cette démarche que s'inscrit la demande d'adhésion de Valenton. En effet, qu'y aurait-il de pire que les futurs périmètres soient décidés sans concertation avec nous au mépris des volontés locales et des besoins des habitants ? Nos territoires ne sont pas des pièces d'un puzzle que l'on peut assembler dans n'importe quel sens, à la recherche de la bonne combinaison qui permettra d'atteindre le sacro-saint seuil des 300 000. Permettez-moi d'ailleurs une parenthèse pour faire une remarque sur la taille des futurs territoires. Comme vous sans doute, j'ai pris connaissance du projet du Préfet de région sur la carte intercommunale de la Grande Couronne. Tout près de chez nous, dans l'Essonne, une intercommunalité de 800 000 habitants est proposée. 800 000 habitants. Alors, nous sommes donc dans une situation où le Gouvernement annonce qu'il veut supprimer des départements, enfin certains départements. On n'a pas encore tout à fait clairement compris quels départements seront supprimés et lesquels ne le seront pas, ce qui pose d'ailleurs des questions d'égalité territoriale dans la République. Donc, le Gouvernement annonce qu'il veut supprimer les départements et dans le même temps, il recrée des territoires qui seront quasiment de la taille d'un département. Où est la logique ? Face à cette improvisation doublée d'une volonté de reprise en main autoritaire de l'État sur la construction métropolitaine, nous réaffirmons notre volonté d'une métropole qui se construise à partir des territoires. C'est en ce moment la question qui est au cœur des débats de la mission de préfiguration de la MGP<sup>16</sup>. Veut-on une métropole centralisée ou tout se décide en haut ou bien une métropole patiemment élaborée sur le terrain par les élus locaux et les citoyens ? La grande majorité des Maires franciliens*

<sup>15</sup> OIM : organisation internationale pour les migrations.

<sup>16</sup> MGP : Métropole du Grand Paris.

*ont déjà répondu : il ne peut y avoir de métropole forte que si elle s'appuie sur des territoires forts, ayant en main les leviers de leur développement, condition pour que ce développement puisse se faire au plus proche des citoyens.*

*C'est bien dans cette optique que s'inscrit la demande d'adhésion de Valenton : bâtir un projet commun autour d'axes structurants, la Seine bien sûr, mais aussi le RER C et la RD5, ainsi que dans le cadre de documents stratégiques, de contrats de développements territoriaux, le projet directeur de l'établissement public d'aménagement Orly - Rungis - Seine-Amont et le SDRIF, schéma directeur de la région Île-de-France. Partager un projet commun et librement consenti, vous en conviendrez, voilà deux principes que nous ne pouvons que partager. Dès lors, la demande de Valenton est une excellente nouvelle, car elle nous permettra d'être plus forts ensemble, de définir un projet de territoire en accord avec les besoins de nos habitants pour peser dans le débat sur la métropole du Grand Paris et d'avoir un petit peu plus en main notre destin quant aux choix des futurs territoires. Je vous invite donc chers collègues à réserver un accueil chaleureux à nos voisins valentonais dans la CASA, en attendant, je l'espère, que les autres villes du territoire Orly - Rungis - Seine-Amont nous rejoignent dans les prochains mois. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Après Romain Marchand, j'ai Régis Leclercq, Mehdy Belabbas, Sandrine Bernard et il n'y en a pas d'autres. D'accord, M. Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui, alors je suis désolé, je dois vous tourner le dos, mais le micro est de ce côté, donc si je veux voir mes notes. Alors, nous avons longuement débattu hier en conseil communautaire, donc je ne vais pas relancer tout le débat. Nous avons eu hier une excellente intervention de Tonino Panetta de Choisy-le-Roi et qui disait qu'il n'y a absolument aucune relation entre Choisy-le-Roi et Valenton, en nous disant qu'il y avait juste une frontière avec un terrain vague, mais absolument aucun lien territorial entre les deux communes. Donc, si Choisy et Valenton n'ont aucun lien, qu'est-ce que nous à Ivry on peut avoir comme liens avec Valenton ? L'intérêt d'avoir une communauté d'agglomération, c'est de mener des politiques globales, de mutualiser des services. Est-ce qu'on va aller mettre un équipement à Valenton et que les Ivryens devront aller à Valenton pour pouvoir utiliser l'équipement ? On doute de l'intérêt. Alors, on nous a expliqué, c'est ce que Romain Marchand nous a redit ce soir, que cette cohérence pourrait venir à terme avec l'adhésion d'autres communes. Mais à ce moment, autant attendre d'avoir les autres communes qui donnent leur accord et qui adhèrent pour qu'on puisse constater à ce moment qu'il y a une cohérence territoriale. Donc, compte tenu de ça, comme nous l'avons fait hier, nous allons voter contre cette délibération. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Mehdy Belabbas. »*

**M. BELABBAS.** - *« Merci, Philippe Bouyssou. Effectivement, nous avons déjà eu ce débat et je pourrais reprendre et je vais essayer de reprendre un petit peu le fil de l'intervention que j'ai pu faire au nom du groupe Europe Écologie - Les Verts à la CASA. Notre communauté d'agglomération cherche actuellement à atteindre la taille nécessaire à sa survie dans la future métropole du Grand Paris. Nous devons en effet atteindre le seuil de 300 000 habitants pour prétendre à une existence dans cette métropole. Sous quelle forme ? Seul l'avenir nous le dira puisque nous sommes tributaires de la réforme territoriale et du projet de loi Mapam. C'est ce mouvement d'élargissement qui a été initié cet été, un peu avant l'été, par notre Maire, président de la CASA, Pierre Gosnat, lorsqu'il a écrit aux Maires du territoire Orly - Rungis - Seine-Amont. La commune de Valenton est du point de vue des élus écologistes bienvenue dans notre communauté d'agglomération. Mais malheureusement, elle ne*

*nous permet pas d'approcher le seuil des 300 000 avec ses 12 000 habitants malheureusement. Mais surtout, cette adhésion fait douter notre groupe de la pertinence territoriale de notre EPCI<sup>17</sup>, car si Valenton est voisine de Choisy-le-Roi, une continuité territoriale si tenue ne vaut pas cohérence. Jusqu'à présent, la CASA s'est construite autour d'axes structurants majeurs : la Seine évidemment, mais aussi la ligne du RER C, la RD5 comme l'a cité Romain Marchand. Valenton aujourd'hui est en dehors de ces axes structurants. La CASA doit grandir. Nous en sommes tous d'accord. Mais l'adhésion de Valenton symbolise des divergences que nous avons déjà pu exprimer ici et au conseil communautaire. Divergences sur la méthode pour arriver à cet élargissement. La démarche choisie en mai, juste après les élections municipales, ne semble pas susciter l'enthousiasme des communes à qui nous nous sommes adressés par simple courrier. Cette invitation ne peut suffire à construire une dynamique pour la constitution de la communauté forte que nous attendons. Il nous semble nécessaire que dès demain, comme je l'ai déjà dit, nous allions toutes et tous, les élus des villes, à la rencontre de nos collègues des autres villes qui ont été invités, Chevilly-Larue, Villeneuve-Saint-Georges, que nous ayons des vrais débats publics, que nous ayons des vrais espaces d'échange et de dialogue. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et nous devons avoir l'ambition de rendre le projet de la CASA séduisant. Et séduisant, pourquoi ? Parce que c'est un projet qui aura été construit collectivement et avec toutes les villes sur un même pied d'égalité. Dès les premières discussions sur l'opportunité de fonder la communauté d'agglomération, que ce soit à Ivry, à Choisy ou à Vitry, les écologistes ont insisté sur la nécessité de fonder cette dernière sur un projet de territoire cohérent, c'est-à-dire un projet de développement et d'aménagement fondé sur une réflexion stratégique et articulé autour d'axes structurants comme ceux que j'ai cités précédemment. Moi, j'ai bien relu le courrier du 6 juin que Pierre Gosnat avait adressé aux huit Maires du 94. À sa lecture, nous avons un peu l'impression que nous souhaitons élargir le périmètre de la CASA uniquement pour nous défendre face à la métropole du Grand Paris. C'est à notre sens faire l'impasse sur le rôle premier d'une communauté d'agglomération qui est avant tout une opportunité pour les communes qui en sont membres de mutualiser leurs moyens, de bâtir des projets qu'elles n'auraient pu mener à bien seules, mais aussi de rationaliser leurs dépenses de fonctionnement et de développer une nouvelle forme de solidarité entre les collectivités territoriales. Notre groupe est pleinement conscient du bipartisme que risque d'engendrer la métropole dans sa configuration actuelle, laissant peu de place à une appropriation démocratique de cette nouvelle entité. Mais il n'est pas nécessaire d'y opposer une forme d'exclusivité et une forme de repli sur soi. Notre groupe souhaite donc que notre EPCI se rapproche d'autres communes et entame des négociations avec elles. Nous avons proposé dès le début un rapprochement avec les communes de Seine-Amont et nous sommes contents que nous envisagions aujourd'hui un rapprochement vers le sud et un élargissement vers le sud. Mais entre la création de la CASA et aujourd'hui, quatre années ont passé. Et donc, nous pouvons envisager... trois années, mais entre le moment où on a réfléchi, chers collègues. Excusez-moi. Eh oui, ça va vite. Nous avons besoin d'avoir une information claire sur les contacts qui ont été établis suite à notre invitation du mois de juin. Moi, je ne comprends pas l'argument de la discrétion évoqué qui s'appuierait sur des décisions qui n'ont pas été prises dans les décisions des conseils municipaux. Bien évidemment ! Mais nous devons être dans le débat. Nous devons être dans la transparence, dans la clarté. Et ensuite, une fois ce débat passé, les conseils municipaux des villes à qui nous nous sommes adressés trancheront, mais nous devons avoir un débat politique,*

---

<sup>17</sup> EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

*un débat avec les populations concernées. Ce débat ne peut pas avoir lieu qu'entre nos Maires et entre le président de la CASA et les Maires de ces communes-là.*

*Une question que nous avons posée déjà au conseil communautaire et que j'ai déjà posée également ici : pourquoi ne pas nous rapprocher de la communauté déjà existante du Val-de-Bièvre ? Certes, nous avons fait le choix de nous adresser aux communes qui sont isolées, en dehors de communauté d'agglomération, mais nous pouvons tout à fait envisager un rapprochement avec d'autres communautés d'agglomération déjà constituées. On va m'opposer un argument qui est celui de la taille de ces entités et du rapport démocratique des citoyens avec ces entités. Mais ce n'est pas la taille qui pose un problème, c'est la nature institutionnelle des EPCI qui pose aujourd'hui un problème, avec le double mandat qui est accordé aux conseillers municipaux qui siègent à la fois et au conseil communautaire et dans les conseils municipaux. Aujourd'hui, il ne viendrait à l'idée de personne de contester aux départements une forme de proximité, une vraie proximité même, avec les habitants, avec les citoyens du Val-de-Marne. Donc, le problème, il n'est pas au niveau de la taille de cette institution qu'est l'EPCI. C'est au niveau des institutions qui les gèrent. Donc, pour continuer sur la question du rapprochement avec la communauté du Val-de-Bièvre que nous souhaitons au même titre que l'élargissement vers le Sud, vers Seine-Amont, nous partageons avec le Val-de-Bièvre de nombreux points communs : la proximité avec Paris, la RD7, la ligne T3 du Tramway et demain le Grand Paris Express également qui traversera notre territoire. Cela permettrait de fonder des territoires plus vastes et de dépasser allègrement le seuil de 300 000 habitants tout en restant cohérent. Je pourrais également évoquer une dynamique de projet sur la santé, avec à Villejuif, le pôle qui travaille sur le cancer et nous à Ivry, bien évidemment, le pôle d'allongement de la vie sur Charles Foix. Donc, avec une vraie technicité au niveau de la recherche et une vraie dynamique de projet qui apporterait une cohérence tout à fait opportune pour nos territoires.*

*Donc, pour notre part, nous souhaitons la bienvenue à Valenton, très chaleureusement, au sein de la communauté d'agglomération. Mais tant sur la méthode qui nous est proposée que sur la transparence du débat qui nous est proposé sur l'élargissement, nous ne pouvons que nous abstenir sur l'adhésion de cette commune. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Mehdy Belabbas. Alors après, il y a Régis Leclercq. Décidément, c'est Sandrine Bernard qui s'était... si je confonds les deux ! Remarquez que des fois sur le contenu, mais bon ! Sandrine Bernard, pardon. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Alors là, sur le contenu, je vais plutôt être en accord avec un certain nombre d'éléments qu'a exposé Mehdy Belabbas. Dans le cadre de loi Mapam sur la modernisation de l'aménagement du territoire et les métropoles, on pense que l'élargissement, l'agrandissement, le travail qui est engagé pour poursuivre le développement de cette communauté d'agglomération pour la faire grandir est plutôt une étape importante. C'est opportun et c'est prendre à bras le corps un enjeu qui nous est posé. C'est d'ailleurs le signal d'une dynamique que d'être l'une des agglomérations du Val-de-Marne qui donne à voir un projet d'extension. Pour autant, cette adhésion pour nous, le choix de Valenton est surtout le choix d'une proximité politique, c'est-à-dire des villes qui vous ressemblent et qui se rassemblent. C'est ça ? Or, on considère que finalement il n'y a pas réellement d'intérêts communs entre Ivry et Valenton, en tout cas pour les habitants. Valenton n'est pas du tout dans le bassin de vie des Ivryens, ni sur le plan des services, ni sur le plan professionnel, ni sur le plan des transports, encore moins sur le plan éducatif ou culturel. Donc, on va plutôt*

*faire le choix de s'abstenir sur le vote de ce soir. Néanmoins, on considère que ce débat aurait pu être l'occasion de reposer un certain nombre de questions. À la suite du débat conséquent que nous avons eu en mars 2012 sur la création de la CASA, il nous aurait paru opportun de profiter de cette étape qui s'offre à nous, l'étape de son élargissement pour premièrement, interroger son évolution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, c'est-à-dire depuis sa création par rapport aux choix que nous avons faits. À la fois le choix des compétences à transférer, mais également le choix d'en faire non pas une communauté d'agglomération de gestion de services publics comme peuvent l'être d'autres communautés, mais bien une communauté stratégique. On avait insisté à l'époque sur deux aspects, deux leviers essentiels pour nous de réussite de ce projet qui étaient à la fois la lisibilité pour les citoyens et sa démocratie et son ouverture citoyenne. Or, force est de constater que sur ces deux aspects, on est très très loin des objectifs que nous nous étions fixés. Je pense que la CASA, qui pourtant recèle de bonnes intentions, d'énergie et d'une grande motivation notamment de la part du personnel qui a été recruté, reste une construction extrêmement obscure pour les habitants de nos communes et totalement illisible. Donc, ça aurait pu être l'occasion d'engager un débat peut-être plus large, un débat public, mais en tout cas de réinterroger les choix que nous avons faits. Et puis l'autre aspect, c'est effectivement pourquoi Valenton et pourquoi pas d'autres. On a bien compris qu'un contact avait été pris avec d'autres communes, les communes isolées. Pourquoi les communes isolées et pourquoi ne pas engager un dialogue avec les autres communautés d'agglomération du Val-de-Marne ? C'est une première question que Mehdy Belabbas a posée. Mais au-delà, est-ce que finalement, il ne faudrait pas faire un paquet commun et justifier au regard de la réinterrogation des compétences et du fonctionnement de la CASA ce paquet d'adhésions qui pourraient nous rejoindre ? Je m'explique. Avec l'arrivée prochaine de la métropole du Grand Paris, même si elle est encore en débat, même si on ne sait pas si ce sera finalement une métropole forte ou des territoires forts, il y a un certain nombre de questions qui se reposent. La question du PLU intercommunal se repose : à quelle échelle est-elle la plus pertinente et doit-on en avoir trois niveaux ? La question des offices HLM se pose et de leur regroupement. Et la santé de notre OPH d'Ivry doit nous conduire à interroger cette question-là. La question de l'aménagement du territoire et du développement économique se pose également. Donc, pourquoi poursuivre comme si on faisait l'autruche par rapport aux grands enjeux qui nous sont posés ? Il ne s'agit pas seulement de s'y opposer. J'ai bien compris que vous vous y opposiez. Moi, pour ma part, j'y suis plutôt favorable. Je pense que c'est vraiment un périmètre qui offre de très très grandes opportunités d'efficacité publique, ce périmètre métropolitain. Mais au-delà de s'y opposer, je pense qu'il faut qu'on repose un certain nombre d'enjeux qui avaient été introduits dans la CASA et qui aujourd'hui interrogent les chantiers qui sont engagés. Et je pense notamment à la question du recrutement du personnel. Doit-on continuer à recruter ce personnel alors qu'on ne sait pas quelles seront demain les compétences qui resteront au niveau de la CASA et quel sera le statut et le devenir de ces personnels ? Est-ce qu'il ne faudrait pas qu'on aille par exemple davantage sur des mises à disposition pour que ces personnels gardent la sécurité professionnelle des communes d'où ils viennent ? C'est en partie ce qu'on fait, mais enfin pas seulement.*

*Donc, je pense que cette question de l'adhésion de Valenton, elle est significative de la volonté de la CASA de continuer sa dynamique de construction, de s'agrandir et c'est plutôt un signal important. Néanmoins, je pense qu'elle aurait dû faire l'objet d'un débat bien plus large et bien plus conséquent sur des enjeux qui nous concernent tous, mais qui sont encore très illisibles pour les habitants.*

*Donc, pour toutes ces raisons, sur Valenton en tant que tel - on n'a rien contre cette ville d'ailleurs. Je n'ai pas l'impression que quiconque ici finalement nous ait exposé ce que représentait Valenton, ce que Valenton allait apporter à la CASA et ce que la CASA allait apporter à Valenton - mais en tout cas sur cette décision, on s'abstiendra. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Atef Rhouma. »*

**M. RHOUMA.** - *« Merci, Philippe Bouyssou. Je vais être très court. C'est un débat qui est très technique. Malheureusement, c'est un débat auquel on n'a pas été associé. Donc, on aurait aimé avoir d'autres espaces de concertation et éventuellement une consultation de tous les élus et des Ivryens et des Ivryennes. Sans la maîtrise totale des enjeux, nous ne pouvons engager notre voix. De ce fait, on va s'abstenir, nous, le groupe CCI. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Alors, peut-être avant de repasser la parole à Romain Marchand pour apporter quelques éléments de réponse aux questions qui ont été soulevées, je pense qu'on peut entendre plusieurs choses dans le débat qui vient là. La première, c'est le besoin d'un débat et d'un éclaircissement à l'égard de l'ensemble des élus et de la population sur les enjeux de cette question, qui est une question qui est effectivement loin d'être facile à cerner et à comprendre. Mais on sait quand même à peu près tous, là autour de cette table, où on en est du point de vue des dispositifs de lois qui sont à l'œuvre. Mais Romain Marchand l'a rappelé dans son intervention. Il y a une mission de préfiguration qui s'est créée, qui étudie les choses, qui effectivement cette mission de préfiguration, si j'ai bien compris, porte l'avis d'une métropole avec des territoires forts qui auraient reconnaissance d'un statut d'EPCI et qui donc seraient des territoires de plein exercice avec des vraies possibilités de décisions stratégiques. C'est plutôt ça qui est en train de sortir de la mission de préfiguration. Mais au final, c'est le Parlement qui va décider et au final, les territoires tels qu'ils vont être créés, c'est l'État qui a la main et qui va entendre ce que dit la mission de préfiguration, on peut l'espérer, mais qui va décider de ce que seront les territoires. Aujourd'hui, l'initiative qui a été prise par Pierre Gosnat, en sa qualité de président de la communauté d'agglomération Seine-Amont, de s'adresser à ces communes qui ont été citées, c'est en tenant compte du fait que demain dans les territoires, les communautés d'agglomération existantes seront insécables et resteront ensemble dans les territoires tels qu'ils ont été comptés. Mais je rappelle que quand même, c'est bien l'État qui va décider au final de la cartographie. Et on sait très bien ici autour de cette table, qu'on soit dans la majorité municipale ou pas, je crois qu'on a un petit débat sur l'avenir des départements et sur ce que doivent devenir les départements. Et que derrière les échanges qu'on a ce soir, c'est un peu ce désaccord-là, pas ce désaccord, mais cette appréciation différente sur le sujet qui se pointe. Parce qu'effectivement, on peut regrouper toutes les agglomérations ensemble, faire un gros territoire qui globalement sera le territoire du département du Val-de-Marne et du coup, il n'y a plus forcément besoin du département si tout ça fusionne dans un même élan. Mais sur ce qui est de l'éloignement des processus de décision par rapport aux citoyens, là on a un problème. Et dernier problème que je voudrais quand même soulever, c'est qu'en l'état de la loi, si par exemple on décidait de fusionner la CASA avec le territoire de Val-de-Bièvre, ce qui peut après tout... ils ne sont pas plus méchants que Valenton, ils ne sont pas plus ou moins communistes, ils ne sont pas... voilà. Rappelons-nous quand même que dans l'état actuel de la loi, alors à moins qu'elle change, on doit atteindre le même degré d'intégration des compétences. On n'est pas au même niveau qu'une communauté d'agglomération comme celle du Val-de-Bièvre qui s'est créée il y a plus de 20 ans, qui a mis en commun, mais dans un processus concerté, dans un processus qui a pris son temps. C'est à peu près le même processus qu'on est en train de construire à notre niveau*

*avec Choisy et Vitry et qu'on a la volonté d'élargir. Mais si on devait du jour au lendemain par une fusion de ces territoires atteindre le même degré d'intégration et de manière brutale, en quelques années, eh bien je nous souhaite bien du plaisir. Et là pour le coup, la question des personnels communaux, la question de l'intérêt commun et de l'intérêt général des populations par rapport aux compétences qui seraient transférées, il y a quand même de vraies questions à se poser. Mais ce sont des débats qu'il faudra qu'on poursuive dans la durée. Romain Marchand. Ah, il y a Patricia Gambiasio, pardon, avant de passer la parole à Romain Marchand. Comme ça, tu répondras comme rapporteur de la question. Patricia Gambiasio. »*

**Mme GAMBIASIO.** - *« Juste, nous, on avons été surpris dans notre groupe. On n'a pas eu les informations complémentaires et suffisantes sur ce sujet. Donc, Arthur Riedacker et moi, on va s'abstenir. On ne dit pas qu'on est contre, on dit simplement qu'on va s'abstenir. Et Pierre Martinez votera pour. Voilà, merci. Et Pierre Martinez vote pour. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Vas-y Romain Marchand. »*

**M. MARCHAND.** - *« Quelques mots rapidement. D'abord, sur l'idée que la mutualisation, il faut qu'on fasse attention quand on en parle parce que c'est le grand eldorado qui permettrait de faire des économies sur la gabegie de la dépense publique, mais la réalité, c'est que les communautés d'agglomération constituées, y compris celles qui le sont depuis très longtemps, n'ont pas fait faire des économies avérées au financement de l'action publique. Et les simulations qui ont été faites sur la métropole montrent par exemple - ça, c'est un groupe de travail de la mission de préfiguration sur les finances qui le dit - que ce qui peut être mutualisé véritablement à l'échelon métropolitain, c'est 3 % des dépenses de fonctionnement des communautés d'agglomération. Ils se sont basés sur celles qui sont les plus importantes. 3 %, est-ce que c'est franchement à l'échelle des questions qu'on a sur la dépense publique en ce moment ? Je ne crois pas que ce soit le cœur du sujet.*

*Deuxième chose, on peut avoir le débat avec les autres communautés d'agglomération qui sont déjà constituées. Mais d'une part, on n'a aucune information du fait que les élus de ces communautés d'agglomération seraient intéressés par le fait de rejoindre la CASA. En tout cas c'est ce que Pierre Gosnat a dit l'autre soir au conseil communautaire. Donc, c'est quelque chose qui peut évidemment se discuter, mais pour le moment, il n'y a pas de point de départ à la discussion. Et je rappelle le parti pris, c'était de s'adresser aux villes isolées. Et deuxième chose, j'alerte sur le fait qu'il ne faudrait pas s'engager dans ce qui pourrait s'apparenter à une sorte de course à l'échalote pour être le plus gros et peser le plus fort dans la métropole. La CASA et le Val-de-Bièvre, c'est déjà plus de 400 000 habitants réunis à eux deux. Si on considère qu'il y a encore d'autres villes isolées un peu plus au sud qui vont nous rejoindre, ça veut dire qu'on va vers la constitution d'un territoire de 5, 6, 7 peut-être 800 000 habitants. Est-ce que ça nous paraît la meilleure manière de constituer un territoire qui sera proche des citoyens ? Moi, je ne crois pas que ce soit la meilleure chose à faire.*

*Et puis, il y a la question de la cohérence territoriale. Oui, on peut trouver des cohérences territoriales avec tous nos voisins. On peut en trouver avec le 13<sup>e</sup>, on peut en trouver même avec Charenton. On partage la Seine et le pont Nelson Mandela. Ceci dit, la cohérence territoriale qui est proposée là, à travers l'adhésion de Valenton, ce n'est pas quelque chose qui a été décidé par Pierre Gosnat il y a trois semaines. Ça fait dix ans que toute notre coopération intercommunale, elle est tournée vers le territoire de la Seine-Amont. Ça fait dix ans qu'on travaille au sein de l'association Seine-Amont Développement. Ça n'empêche pas*

*de discuter avec d'autres. Mais entendez quand même que l'adhésion de Valenton, elle nous permet d'aller dans ce sens-là et elle nous permet de peser demain quand le choix sur les territoires, il se fera. Parce que les communautés d'agglomération étant insécables, du coup, on montre la direction dans laquelle on veut aller, non pas par envie de se regrouper politiquement parce que personne n'a rien contre Valenton, mais c'est marrant, il y a quand même toujours des gens pour signaler que c'est la même couleur politique. Ce serait une autre ville, d'une autre couleur politique, vous seriez un petit peu plus embêtés pour l'argumenter. Donc, c'est la direction dans laquelle on veut aller. Les contacts sont pris, ont été faits en direction de tous les maires à égalité, quelle que soit leur couleur politique. Et je crois que si on peut entendre des choses sur la méthode, sur le fond, cette adhésion nous permet d'aller dans la bonne direction. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, comme on a un débat passionnant, Mehdy Belabbas s'est réinscrit brièvement. »*

**M. BELABBAS.** - *« Oui, très vite. Enfin, parce qu'on a cet échange avec Romain Marchand, mais quand même, je veux pouvoir répondre devant l'assemblée qui est réunie ce soir. Pour pouvoir avoir cet échange avec nos collègues des autres communautés d'agglomération, encore faut-il adopter la même démarche ! Pourquoi pas leur adresser un courrier ? Tu dis, certes, les élus des autres communautés d'agglomération n'ont pas exprimé l'envie, mais parce que nous-mêmes nous n'avons pas exprimé l'envie. Moi, je remets en cause le parti pris qui a été pris au mois de juin, au mois de mai, même qu'il a été validé en bureau communautaire juste après les élections municipales, quand nos élus s'installaient et qu'on n'avait pas encore conscience peut-être de tous les enjeux de cette question-là. Moi, je conteste ce parti pris de s'être adressé qu'aux huit villes du sud du département. Et aujourd'hui, d'ailleurs, le rapprochement avec la communauté du Val-de-Bièvre fait partie des trois scénarios que le Préfet a dans son dossier, a sur son bureau plutôt, dans le cadre des futures intercommunalités. Autant anticiper par des liens, par des contacts, peut-être un scénario qu'on va nous imposer. Moi, je pense que c'est aussi notre devoir. Et puis on a tous plus ou moins des contacts plus ou moins formels. Moi, je ne vais pas me faire le porte-parole des quelques maires et élus que je connais dans la communauté du Val-de-Bièvre, mais je sais, nous le savons et d'ailleurs, notre maire Pierre Gosnat a discuté avec M. Bridey au mois de juillet de cette question-là. C'est un échange informel pour l'instant. Et nous ce qu'on espère, ce que nous, on aimerait, c'est que ces échanges informels deviennent des échanges plus formels et que nous, nous soyons aussi volontaires sur cette question-là et qu'on ne raye pas d'un trait ce scénario qui lui-même est envisagé par les instances de l'État, parce que demain peut-être qu'on nous l'imposera. Et je préfère toujours anticiper les choses qu'on pourrait me faire passer de force. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Bon ! Sandrine Bernard, brièvement aussi, s'il te plaît. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Juste un mot, mais pour une fois que je peux reprendre la parole, j'en profite. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Profites-en, ça ne va pas durer. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Ouais. (rires) Oui, deux commentaires. Le premier sur le parti pris. Je suis assez d'accord avec les propos de Mehdy Belabbas. Je pense qu'il faut préparer toutes les hypothèses. Rien n'indique qu'Orly, ils vont accepter de rejoindre la CASA et qu'ils ne vont pas se diriger vers l'autre côté et construire une autre forme d'intercommunalité avec une partie du 91. Et alors, on sera bloqué au niveau du sud du département et on sera bien obligé de regarder de chaque côté. Je ne parle pas forcément du Val-de-Bievre. Ça peut aussi être Plaine Centrale. Ça peut aussi être les villes qui sont proches de nous, de l'autre côté de la Seine. En tout cas, je pense qu'il faut se préparer à ces différentes hypothèses et y travailler. Et c'est pour ça qu'il est important de poser ce débat-là, en autre état d'avancée, parce qu'effectivement, ces communautés d'agglomération ne sont pas du tout dans les mêmes orientations que les nôtres et ça posera un certain nombre de questions assez conséquentes et difficiles à résoudre. »*

*La deuxième chose, je n'ai pas parlé d'économie. Je ne suis pas certaine que la métropole soit un levier pour faire des économies. Je n'y crois guère même, je dois l'avouer. Surtout si on part sur une métropole pas si forte et des territoires un peu plus forts. Enfin, on part sur un truc où on voit bien que ce ne sera pas la première réponse. Peut-être que la suppression des départements peut être un levier pour faire des économies, mais je ne suis pas sûre que la métropole le soit. En revanche, j'ai parlé d'efficacité. Je pense que sur certains sujets, par exemple la répartition de l'effort en matière de construction de logement social et je ne donne qu'un seul exemple, le périmètre de la métropole peut être effectivement pertinent et utile. Donc, je ne vais pas plus loin, mais c'était important peut-être de revenir sur cet aspect-là. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Je pense que vous aurez des débats passionnants peut-être à la commission que préside Romain Zavallone sur ce sujet. Je pense qu'il faut approfondir. Donc, je vous propose de mettre aux voix. Je crois que tout a été dit. Donc, qui est pour l'adoption de la délibération qui n'est pas l'adoption de Valenton, mais de la délibération parce qu'on a parlé de la maire de Valenton aussi ce... enfin non, c'est un gag entre nous. Alors, qui est pour l'adoption de cette délibération ? Donc, la délibération est adoptée. »*

**M. BOUYSSOU** met aux voix

## LE CONSEIL

**B/ APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Valenton à la Communauté d'agglomération Seine-Amont au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et **DEMANDE** au Préfet qu'il modifie le périmètre de la Communauté d'agglomération Seine-Amont à compter de cette date, dès lors que les conditions de majorité requise seront réunies.

(21 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 17 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, RHOUMA, Mmes GAMBASIO, VIVIEN, SEBAIHI, M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, M. CHIESA, Mme RODRIGO, M. HEFAD, AIT AMARA, ZAVALLONE, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**COOPÉRATION INTERCOMMUNALE****Plateforme immobilière et de services de Charles Foix**

54 rue Molière

- 1) Habilitation du Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens
- 2) Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'établissement public de gestion de la plateforme

Rapporteur : Marie Piéron

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors ensuite, je passe la parole à Marie Piéron en ce qui concerne la plateforme Charles Foix et la désignation... enfin, tu vas nous dire tout ça. Vas-y Marie Piéron. »*

**Mme PIÉRON.** - *« Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je suis très heureuse de pouvoir vous présenter ce soir ce point concernant la plateforme immobilière Charles Foix parce que je pense que c'est un projet réellement important et prometteur pour notre territoire et même le territoire de l'agglomération et ses habitants.*

*Sur notre territoire, on constate la présence de pôles d'enseignement supérieur et de recherche, notamment dans le domaine de l'allongement de la vie, qui sont des environnements particulièrement favorables à l'entrepreneuriat innovant. La ville d'Ivry a d'ailleurs contribué financièrement à l'émergence et au fonctionnement du pôle allongement de la vie de l'hôpital Charles Foix, ainsi qu'à sa bourse. La création de la plateforme s'effectue donc dans la continuité du pôle et en constitue le volet économie et innovation. La proximité géographique et les liens autour des projets qui se créeront entre les entreprises de la plateforme et les pôles de recherche constitueront un point fort de cette plateforme. Les entreprises qui s'y installeront interviendront dans le domaine des biotechnologies, elles pourront alors s'appuyer sur l'institut de la longévité, ou dans le domaine des solutions innovantes pour l'autonomie sur l'association Silver Valley. Du point de vue économique, la pépinière va favoriser le tissu des toutes petites entreprises locales qui sont reconnues comme étant créatrices d'emplois. Ce projet de plateforme immobilière est donc marqué par un esprit de solidarité. Cela participe à la dynamique économique, sociale et solidaire de notre territoire. En effet, il existe une réelle volonté à l'origine de la municipalité d'Ivry et bientôt de la CASA d'encourager les initiatives innovantes et l'entrepreneuriat à l'échelle locale. La plateforme immobilière permet d'intégrer dans un même lieu, au sein d'une même structure, une pépinière et un hôtel d'entreprise. Par ce biais, l'entrepreneur bénéficie d'une unité de lieu et d'accompagnement particulièrement propice à son développement et sa stabilité. La pépinière et l'hôtel d'entreprises permettront donc de satisfaire le parcours résidentiel de l'entreprise innovante en fonction de ses phases de développement.*

*Le rôle de la pépinière est également d'intensifier le mouvement naturel des rencontres entre entrepreneurs. Une salle est d'ailleurs dédiée à cette fonction dans le bâtiment. De plus, la plateforme est située dans le quartier d'Ivry Confluences, quartier en pleine mutation. Pour les entreprises des pépinières, les indicateurs de taux de succès s'établissent à 80,5 % à trois ans et à 69,5 % à cinq ans, alors que pour le reste des entreprises créées en France, l'INSEE a recensé un chiffre de 66 % à trois ans et de 52 % à cinq ans. La plateforme*

*constitue donc un soutien de la part des collectivités visant à permettre aux entreprises de se créer sur son territoire, de se pérenniser et bien sûr de générer des emplois.*

*Permettez-moi enfin d'attirer votre attention sur un autre point qui me semble essentiel et qui me tient particulièrement à cœur. Plus de la moitié des dirigeants d'entreprise en pépinière ont un diplôme de type Bac+5 ou supérieur. Alors qu'il existe actuellement une période de crise majeure dans l'enseignement supérieur et la recherche, caractérisée par une forte précarité dans l'emploi scientifique, la plateforme Charles Foix offre donc aux docteurs et ingénieurs un autre débouché que celui de la recherche académique. Nous devons donc ce soir nous prononcer sur le fait de donner au maire l'autorisation de procéder à la mise à disposition des biens et des équipements nécessaires au fonctionnement de la plateforme en direction de la CASA. En outre, il nous faut également ce soir élire un représentant de la ville au conseil d'administration de la plateforme. La candidature de Romain Marchand, maire adjoint en charge du développement économique, vous est proposée. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Marie Piéron. Parce que toi et Mourad Tagzout, vous avez été élus au titre de la communauté d'agglomération mardi soir. Donc là, ce soir, Romain Marchand.. voilà. Alors, est-ce qu'il y a des interventions ? C'est une question relativement claire. Pierre Chiesa, vas-y, je t'en prie. »*

**M. CHIESA.** - *« Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Pour Europe Écologie - Les Verts, non seulement un retour à la croissance n'est pas possible, mais en plus il s'agit d'un leurre. Encore faut-il aussi s'entendre sur ce dont on parle lorsqu'on se réfère à la croissance. Si nombre d'économistes de Gauche, de Droite, keynésiens, libéraux, tout ce que vous voulez, ont encore en tête le modèle de ces 50 dernières années, à savoir une société de consommation fondée sur le gaspillage de l'énergie et des matières premières, prélever dans les ressources que le nôtre, modèle que ces économistes essayent de parer aujourd'hui du manteau de développement durable en se servant de tous les artefacts possibles, nous sommes bien certains à Europe Écologie - Les Verts que la croissance telle qu'elle a pu être ne reviendra pas.*

*Nous devons donc tout mettre en œuvre pour que cette transition en devenir soit à la fois sociale et écologique, et au risque d'être redondant, énergétique et économique. C'est pourquoi une croissance qui vise à accroître les connaissances, à diffuser les savoirs, à en faire bénéficier la population en faisant en sorte d'améliorer les conditions de vie de tous et de chacun, à commencer dans la satisfaction de leurs besoins premiers, est pour Europe Écologie - Les Verts la seule véritable croissance. L'alternative n'est donc pas entre une politique de l'offre et une politique de la demande, car il nous faut satisfaire à la fois les besoins vitaux de ces 7 à 8 millions de travailleurs pauvres en situation de survie, à commencer par les besoins élémentaires que sont la nourriture, l'habillement ou le logement et travailler ensemble à l'apprentissage de nouveaux modes de vie plus fondés sur la convivialité et l'échange et permettant d'améliorer la qualité de vie de tous, des plus jeunes aux plus âgés.*

*Pour les plus âgés dont la longévité ne cesse de croître, il nous faut prendre en compte ce nouvel indice créé par les statisticiens, à savoir l'espérance de vie en bonne santé, indice bien plus pertinent que le seul calcul de l'espérance de vie. L'actualité nous montre qu'il ne se passe pas de semaines sans que la question de la prolongation de la vie à ces deux extrémités, tant pas les progrès de la néonatalogie que par ceux de la gérontologie, ne se pose aussi bien en termes de technique qu'en termes de principes déontologiques. Favoriser la recherche sur l'allongement de la vie et la mise en œuvre dans des conditions économiquement rentables de*

*solutions pratiques est au cœur de la réflexion sur le développement, un développement tourné vers l'être humain avec toute l'exigence éthique que cela suppose.*

*Le développement durable de l'être humain présenté comme le secteur des technologies pour l'autonomie et des solutions innovantes pour le bien vieillir, ainsi qu'il est écrit dans le dossier de presse du lancement de la Silver Valley, ne saurait donc se réduire à de la technique et à de la marchandisation. C'est l'une des exigences qui devra animer le conseil d'administration de la plateforme immobilière de services de Charles Foix. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir au fait que derrière l'étiquette rabâchée à l'envi de développement durable, derrière la façade marketing des néologismes anglo-franco-volapük du style Silver Valley ou Silver économie, se cache une autre réalité moins vendeuse, certes, mais pas moins scientifique et fondamentale qui est celle que l'on pourrait appeler la dégradation retardée. Ralentir le vieillissement, freiner ses conséquences délétères, améliorer la fin de vie tout en respectant et en préservant l'intégrité physique et mentale de l'être humain, voilà un magnifique programme que nous propose le pôle allongement de la vie de la plateforme de Charles Foix et auquel Europe Écologie - Les Verts ne peut qu'adhérer. Car, comme pour le cholestérol, il y a la bonne et la mauvaise croissance. Il y a le vieillissement digne et le vieillissement indigne, lorsque la collectivité abandonne ceux qui ont contribué naguère à son fonctionnement avec des retraites misérables et un service public de santé aux mains de contrôleurs de gestion. En revanche, une politique telle qu'elle se concrétise dans le projet Charles Foix ne peut qu'aller dans le bon sens, raison pour laquelle le groupe Europe Écologie - Les Verts votera ce soir pour les deux motions qui nous sont proposées. Je vous remercie pour votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Pierre Chiesa, pour la qualité de ton intervention, notamment... M. Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui. Là encore, nous avons eu un débat avant-hier soir, donc je ne vais pas recommencer. On parlait justement d'efficience tout à l'heure dans le cadre d'une communauté d'agglomération. Donc, je reste sur le sujet qui est simplement le transfert d'un équipement mené par la commune à la communauté d'agglomération. Donc, c'est effectivement pertinent de mutualiser et de gérer dans le cadre intercommunal, compte tenu que cet équipement et ses services qui vont être menés sont destinés à un périmètre beaucoup plus large que simplement la commune d'Ivry. Donc, nous votons pour cette délibération sur la première partie, avec une réserve quand même que j'ai exprimée déjà en communauté d'agglomération sur le fait d'avoir retenu l'établissement public. J'ai cité qu'effectivement, il y avait depuis le 2 juillet dernier la possibilité de faire des sociétés d'économie mixte à opération unique qui me paraissaient beaucoup plus adaptées dans ce cas-là puisque beaucoup plus souples. Il n'y a pas nécessité de faire des recrutements dans un cadre statutaire, mais ça permettait de recruter des gens particulièrement spécialités qui ne sont pas toujours sur le marché de l'emploi des fonctionnaires et avec une souplesse. Donc, je n'ai pas compris. La réponse que m'a faite Pierre Gosnat ne m'a pas convaincu. Et sur le deuxième sujet, nous nous abstenons concernant la nomination d'un représentant. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. L'important étant que vous ne présentiez pas une contre-candidature parce que sinon, il faudra organiser un vote. Alors, votre abstention est en l'espèce la bienvenue. Alexandre Vallat Siriyotha. »*

**M. VALLAT SIRIYOTHA.** - *« Oui, bonsoir. Nous prenons acte de la mise à disposition des biens de la plateforme immobilière et de services de Charles Foix, un projet que nous avons toujours soutenu dans le groupe Socialiste. Bien avant avec Michèle Moranchel puisqu'elle était à l'aune de ce projet, qu'on appelle Silver... (rire) à la CASA au titre de sa compétence. Donc, au titre de sa compétence... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Vous étiez au groupe Socialiste du temps de Michèle Moranchel? Ah ! »*

**M. VALLAT SIRIYOTHA.** - *« Socialiste à l'époque. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je me suis dit, ce fait m'avait échappé. »*

**M. VALLAT SIRIYOTHA.** - *« Vous tombez de l'armoire, M. Bouyssou. Mais il n'empêche que j'avais toujours aussi à l'époque soutenu ce projet. Voilà! Vous pourrez consulter les délibérations du Conseil Municipal. Alors bien entendu, on va rester vigilant à l'examen dans le temps de l'efficience financière de ce transfert qui en théorie devrait être moins couteux pour la ville, puisqu'à présent porté par notre communauté d'agglomération, la CASA. Mais enfin, d'après tout ce qu'on a entendu ce soir, il est possible que les communautés d'agglomération ou les métropoles ne soient pas forcément portées sur l'efficience financière ou alors très peu, ce qui peut paraître des fois dommageable.*

*Enfin, nous regrettons que dans le cadre de ce que nous avons inscrit dans le dossier, la ville d'Ivry-sur-Seine ne soit pas précurseur, pourquoi pas ville-pilote, dans le défi du vivre bien plus longtemps, à travers un plan d'accessibilité ambitieux et pourquoi pas un plan domotique novateur, que nous pourrions créer et mettre en... Ceci étant formulé, nous voterons bien entendu favorablement pour cette délibération et pour la désignation de Marie Piéron. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Oui, elle est déjà désignée. C'est Romain Marchand qu'on désigne. Mais c'est presque pareil. Donc, je crois que je n'ai plus d'inscrits. Donc, je mets aux voix. Alors, la première délibération qui consiste à autoriser le Maire à transférer et à signer tous les papiers pour transférer cette plateforme en direction de la CASA, qui est pour ? Merci. Eh bien, c'est une unanimité. Donc, si j'ai bien compris au plan juridique, comme il n'y a pas de contre-candidatures face à Romain Marchand, il est d'office élu. On est d'accord. C'est bien ça ? C'est ça. Comme ça, on gagne un peu de temps. Alors, quand il n'y a qu'une seule candidature, il n'y a pas de vote. Donc, votre responsabilité ne sera pas engagée sur l'envoi de Romain Marchand dans cette affaire. Voilà, on fait comme ça, sinon, ça va être laborieux. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

## LE CONSEIL

**C1/ AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal contradictoire établi entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Seine-Amont pour la mise à disposition des biens et des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence communautaire portant sur la plateforme Charles Foix sise 54 rue Molière, cadastrée section AV 169, pour une superficie de 2.077 m<sup>2</sup> à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

LE CONSEIL,

**C2/ PREND ACTE** de la désignation comme suit du représentant du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement public de gestion de la plateforme immobilière et de services de Charles Foix : Romain Marchand.

## **AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**M. BOUYSSOU.** - *« Je crois que nous avons terminé avec les affaires en délibéré. Contrairement à ce que j'avais dit au début du Conseil, nous retirons la délibération numéro 16 et comme j'imagine qu'il n'y a pas d'intervention sur les points divers, vous nous ferez passer vos petites feuilles de vote. Ah, mince ! (rire) J'ai essayé, mais voilà. Alors, M. Bouillaud, allez-y. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Comme vous vous en doutiez, je vais intervenir sur le point numéro 1 - on va prendre dans l'ordre - concernant la décision modificative qui vaut au budget supplémentaire 2014. Celle-ci poursuit la fuite en avant des finances communales. L'équilibre de ce budget supplémentaire est plus que précaire et ne doit son salut qu'à une nouvelle hausse pour 2014 des taux d'imposition de 1,5 %. La municipalité n'exclut pas une hausse encore plus forte pour 2015, mettant en péril un peu plus le pouvoir d'achat des classes moyennes ivryennes. Le contribuable d'Ivry finance cette dérive des finances communales et l'absence de réforme structurelle de la municipalité. La maîtrise de la fiscalité locale faisait partie de vos engagements phares de la campagne des municipales. Celui-ci semble déjà seulement après six mois de mandature remis en cause. Nous attendons toujours le grand débat sur la fiscalité locale promis dans votre programme. La baisse des dotations peut ne pas être financée par une hausse d'impôt préjudiciable pour les citoyens. L'optimisation des finances communales est essentielle pour assurer l'avenir d'Ivry. Nous actons ce soir pourtant une hausse des effectifs de huit agents et le passage de 12 à 15 directeurs territoriaux, qui est le deuxième plus grand échelon de la fonction publique territoriale. Nous aurions apprécié que cette décision modificative fasse partie des points discutés en Conseil Municipal. Il est en effet important que la municipalité puisse expliquer les écarts constatés en seulement quelques mois. Cette décision modificative s'inscrit dans la lignée du budget primitif voté en avril dernier.*

*Dans le détail, je tiens tout d'abord à souligner la qualité de présentation de cette décision modificative et du travail des services financiers. Je m'interroge néanmoins sur le niveau important des dépenses d'investissement reportées, près de 12 millions et sur les écarts notamment constatés dans le cadre de la réalisation du groupe scolaire Rosa Parks où 400 000 € sont retirés. Cette somme aurait pu, comme l'a souligné Sandrine Bernard tout à l'heure, être utilisée pour améliorer et équiper les équipements de l'école. Alors, à quoi également correspond la somme de 125 000 € liée à des annulations de loyers sur des exercices antérieurs ? Enfin, 5 000 € sont prévus sur l'étude relative au mode de financement de l'enlèvement des déchets ménagers. Je voulais savoir comment est menée cette étude et quelles sont les pistes étudiées. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette décision modificative. »*

**M. BOUYSSOU.** - « Très bien, M. Bouillaud. Alors, je m'excuse, mais je ne voudrais pas qu'on engage un débat ce soir sur la DM1 vu qu'à la conférence des présidents, vous n'avez pas décidé de l'inscrire en point délibéré, ce qui arrive des fois qu'on prenne un point en questions diverses. Donc, je ne propose pas qu'on enclenche le débat là-dessus. Vous avez posé deux ou trois questions précises, si j'ai bien suivi votre intervention, auxquelles Mehdy Belabbas, l'adjoint aux finances vous répondra par écrit et fera copie à tous les membres de la commission moyens. Comme ça, tous les groupes seront informés dans les meilleures conditions. Ça vous va si on fait comme ça ? Sandrine Bernard. »

**Mme BERNARD Sandrine.** - « Non, je n'avais pas appuyé encore. Pardon. Alors, sur le point 1, on va voter contre également, mais dans la continuité de notre vote sur le budget primitif. Je voulais aborder sur un autre point, enfin je voulais évoquer un autre point. Donc, c'est les points 6 et 7, l'acquisition de trois lots dans le centre Jeanne Hachette. Quelques remarques. Alors, nous continuons à considérer, sur ce dossier comme sur celui d'Ivry Confluences, qu'il n'est pas acceptable de poursuivre dans la voie des acquisitions et des préemptions, sans construire ou sans rendre public, alors là, à la différence d'Ivry Confluences, un véritable projet clair et concret. Depuis des années, nous surfons sur des ambiguïtés néfastes pour les occupants et les riverains concernant Jeanne Hachette. Personne ne sait quelles sont vos orientations ou quelles sont vos intentions. Pourtant, dans ces rapports, est précisément évoquée l'existence d'un projet de restructuration du centre justifiant ses acquisitions. Alors, ce projet, quel est-il ? Il est insensé, voire mensonger, de motiver des acquisitions par un projet qui n'existe pas. Ou alors s'il existe, je crois qu'il est temps de le dire et de le faire connaître. Cette opacité contribue à jeter les occupants dans une incertitude, une angoisse permanente, tant dans leur projet de vie que dans leur sécurité personnelle. Les habitants sont inquiets. Leur quotidien se dégrade. Ils n'ont aucune idée de la manière dont leur lieu de vie va évoluer. Certains ont investi dans leur logement, dans leur lieu de travail et ils ne savent pas s'ils doivent continuer à l'entretenir. Nous manquons de médecins à Ivry. Alors concrètement le cabinet médical Guyomard pourra-t-il rester dans notre ville et peut-il en confiance investir par exemple dans la mise aux normes handicap ? Nous avons une vocation universitaire. Dans ce contexte, l'institut Arts et Métiers, qui subit depuis des mois des pressions et observe avec effroi la dégradation de son environnement, ne devrait-il pas plutôt être soutenu et encouragé par la commune ? L'opacité qui règne rend les projets de vie et les projets professionnels de ces résidents à court et à moyen terme extrêmement précaires. C'est déstabilisant pour tout le monde. Encore une fois, nous ne parlons pas de promoteur, ni de spéculateur, ni de profiteur. Nous parlons d'hommes et de femmes qui vivent à Ivry, qui aiment leur ville et qui contribuent à la faire vivre, à la rendre dynamique, qui exercent leur activité et qui aspirent à y vivre dignement. Nous nous étonnons des montants de ces acquisitions. 25 000 € pour 58 m<sup>2</sup>. Je ne sais pas à quel montant Mme JIA par exemple avait acheté son bien en 2012, mais elle devait bien être pressée de vendre pour le vendre à ce montant-là. Comme nous avons eu échos de certaines méthodes utilisées pour convaincre propriétaires et professionnels de fuir en cédant leur bien à des tarifs défiant toute concurrence, nous nous interrogeons sur les conditions de ces cessions. Et là, ce n'est pas la SADEV. Ce sont les services de la ville et de l'OPH qui sont en responsabilité.

Alors, globalement, l'exercice du droit de préemption renforcé commence à poser beaucoup de questions. Il faudrait mener une réflexion sur ce point. Il ne peut être exercé de la même manière pour un terrain non bâti, pour des immeubles occupés ou pour des commerces. Face à ces questions d'acquisition et de préemption, il n'est pas possible de laisser un occupant seul, démuné, sans possibilité d'un conseil d'un organisme compétent ou d'un notaire. Suite à

*l'intervention de Thérèse Pourriot sur l'immeuble du 18 rue Pierre Galais en mai dernier, je crois, nous pouvons nous féliciter que vous retiriez la délégation du droit de préemption à la SADEV au point 11, reconnaissant par là même les usages peut-être abusifs de certaines pratiques. Mais tout n'est pas pour autant réglé. Nous demandons toujours qu'une charte soit signée en vue de permettre le relogement dans des conditions justes ou la relocalisation des personnes qui sont concernées par ce type de projet. Et nous demandons toujours qu'une tierce personne puisse être désignée, une tierce personne dont la neutralité est garantie, pour accompagner ces personnes et protéger leurs droits.*

*Mais pour revenir à Jeanne Hachette, la méthode employée est insoutenable. En systématisant les acquisitions, vous créez du vide, de la vacance. Vous favorisez la dégradation générale du bien, du bâti, du lien social. En persistant dans l'opacité, vous créez de l'inquiétude. En laissant faire, vous créez de l'insécurité et vous contribuez à la dépréciation des lieux. En fragilisant la copropriété, vous faites partir les occupants. C'est un cercle vicieux qui dure depuis trop longtemps. Alors que Jeanne Hachette était un fleuron architectural, une fierté municipale, une curiosité... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Sandrine Bernard, je m'excuse de t'interrompre, mais tu es très longue sur ton intervention, beaucoup plus longue que M. Bouillaud. Je rappelle que vous avez une conférence des présidents dans laquelle vous pouvez vous exprimer pour inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal un point qui est mis en affaires diverses. Aucun d'entre vous ne l'a fait ni pour la DM1 ni en l'espèce sur les acquisitions de Jeanne Hachette. Donc, je veux bien que tu nous fasses une déclaration politique à 85 % mensongère et outrancière. Tu as tout à fait ta liberté d'expression dans ce Conseil, mais au moins, fais court. Ça passera mieux. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Je termine. C'est d'autant plus grave qu'il s'agit du centre-ville et qu'à travers lui, c'est l'image de notre Ville qui s'abîme. Donc, je conclus. Nous vous demandons de nous éclairer quant à l'état précis de ce dossier. Combien de lots ont été acquis ? Combien à l'époque où la SADEV avait une délégation de votre intervention foncière ? Où en est-on du projet ? Ce centre a besoin à court terme d'une orientation claire, d'une réoccupation de ses locaux, d'une redynamisation. Et il a besoin à plus long terme d'une concertation mobilisant population et acteurs locaux en vue de l'élaboration d'un projet véritablement ambitieux, comme vous vous y étiez engagés. Donc, nous demandons officiellement à être associés à ce projet et être informés comme le demandent également les Ivryens. Merci beaucoup. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Alors là, vu la longueur, tu comprendras que je ne puisse pas ne pas passer la parole à Romain Marchand, au moins quelques instants, pour qu'il t'apporte quelques éléments de réponse, mais vraiment... Alors deuxième chose que je voulais dire, il y a la conférence des présidents, mais il y a aussi des commissions qui servent à ça, où ces dossiers-là sont passés. Donc si on pouvait ne pas... »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Ça a été abordé en commission. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, Romain Marchand. »*

**M. MARCHAND.** - « Non, je vais être très rapide puisque c'est assez formidable d'entendre Sandrine Bernard faire la liste des courses des mécontentements et des inquiétudes. Le centre Jeanne Hachette, on ne t'a pas attendu pour découvrir qu'il était dans une situation difficile. Et si quelqu'un avait la recette d'un claquement de doigts pour régler la situation difficile de ce centre, il serait bien malintentionné de ne pas l'avoir donnée avant. Je vais te rassurer d'abord sur les délibérations et les acquisitions. Tu auras remarqué qu'avec chaque délibération, il y a un avis du service France Domaine qui n'est pas un avis de la municipalité, qui n'est pas un service dirigé par qui que ce soit ici et qui justifie l'acquisition et le fait que la ville mette ce prix-là dans une acquisition foncière. Si tu suggères que la ville fasse des acquisitions foncières à un prix surenchéri par rapport à l'avis du service France Domaine peut-être as-tu des accointances avec les propriétaires concernés, mais je ne vois pas où serait la logique. Et je termine pour te rassurer en disant que, peut-être c'est ce que Romain Zavallone voulait dire, nous allons présenter prochainement à la commission développement de la ville une proposition pour réengager le travail sur ce projet puisqu'il n'a échappé à personne que c'était un des engagements majeurs de notre programme municipal. Et donc, on a laissé passer quelques mois depuis le début du mandat. On a travaillé un petit peu et on fera très prochainement des propositions. »

**M. ZAVALLONE.** - « Oui, très rapidement aussi. Je voudrais rappeler qu'effectivement, ce débat a déjà eu lieu en commission développement de la ville, qu'un compte rendu vous a été transmis, que Thérèse Pourriot est intervenue pour dire à peu près ce que tu as dit. Les conditions sur les négociations ont été explicitées, notamment par les services. Et sur le projet que tu sembles ignorer sur Jeanne Hachette, j'ai explicité effectivement quelles seraient les grandes lignes de ce projet, qu'il arriverait très prochainement vraisemblablement. Il sera présenté à la commission développement de la ville du 7 octobre. J'ai même invité les élus de l'opposition à leurs éventuelles remarques et désirs pour cette commission. »

**M. BOUYSSOU.** - « Merci, Romain Zavallone pour ces précisions. M. Leclercq, est-ce sur le même sujet ? En partie seulement. Donc, s'il vous plaît, je vous appelle vraiment à la brièveté. »

**M. LECLERCQ.** - « Oui, j'interviens toujours brièvement. Vous pouvez le constater et je n'ai pas l'habitude de déblatérer pour parler longuement. Je ne vais pas parler inutilement. (rire) Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Effectivement, sur ce sujet, on a eu un long débat en commission, donc je ne vais pas revenir dessus. Je réagis juste par rapport aux propos de Romain Marchand. Nous n'avons des accointances avec aucun propriétaire. Si nous les défendons, c'est que nous nous mettons dans la peau de gens qui ont mis toutes leurs économies, qui ont fait des emprunts bancaires et qui ont remboursé à force de mois et d'années et qui pensaient se constituer un petit patrimoine et puis du jour au lendemain, on leur dit, mais c'est deux fois ou trois fois moins cher que ce qu'ils peuvent constater par ailleurs sur le marché. Donc voilà, on défend ces petits propriétaires. Après, sur la question de savoir ce qu'on va faire de ce centre, il faut absolument aller vite. C'est vrai que moi, j'étais inquiet à la commission urbanisme quand on a commencé à me dire, non, mais nous allons réfléchir à la mise en place d'une commission pour mener des réflexions pour savoir quelles orientations on pourrait donner. Voilà, à un moment... ça fait déjà dix ans que je suis la vie municipale à Ivry et il n'y a rien de fait. Donc, à un moment, maintenant c'est l'action qu'il faut mener. Ce n'est pas commencer toujours à repousser aux calendes grecques la reconfiguration de ce centre.

*L'autre point sur lequel je voulais intervenir, c'est sur la question... »*

**M. BOUYSSOU.** - « Sur ce point simplement, M. Leclercq, je vous ferai remarquer que Romain Marchand s'adressait à Sandrine Bernard à propos des accointances. Mais je vois que quand on s'adresse à Sandrine Bernard, vous vous sentez concerné, donc c'est une belle solidarité. Donc, un autre point. Allez-y. L'autre point. »

**M. LECLERCQ.** - « Non, simplement, je suis intervenu moi aussi pour défendre ces gens-là, donc effectivement, à partir du moment où on dit que si on... »

**M. BOUYSSOU.** - « Je vous ai interrompu trop tôt. »

**M. LECLERCQ.** - « On a des accointances, ce n'est pas du tout le cas. Je ne les connais pas et je n'ai pas de relations particulières. Je les ai rencontrés simplement. Sur le point 15, je voulais faire une petite explication. Nous votons contre ce point qui concerne le financement de logements sociaux. On nous dit souvent le Centre et la Droite, vous êtes contre les logements sociaux. Donc, ce n'est pas du tout le cas. Si je suis intervenu aussi en commission urbanisme sur ce sujet, c'est pour parler de la subvention au titre de la surcharge foncière, d'un montant de 255 000 €. Donc, ça veut dire que la ville va donner 255 000 € à Logis Transports, filiale de la RATP. J'ai dit, on pourrait faire mieux de cet argent. On a visité par exemple les logements sociaux vendredi dernier rue Marcel Hartmann, grand terrain vague à côté. J'ai posé la question : mais ça fait des années qu'on nous parle d'un aménagement sur ce terrain vague, pourquoi il n'y a rien d'engagé ? On m'a répondu, il n'y a pas d'argent pour faire des travaux, donc les enfants, ils vont jouer dans le terrain vague et ils ne joueront pas sur les terrains de sport. Alors, quand on n'a pas la capacité financière de pouvoir aménager un terrain de sport pour les enfants, on peut peut-être s'interroger si c'est à la commune de financer la surcharge foncière, sachant que la RATP a tout à fait les moyens de se financer cette surcharge foncière. J'ai ressorti un document de l'Union sociale pour l'habitat justement sur ces cas de financement de surcharge foncière et qui disent : « dans le cas où les aides publiques ne permettent pas d'assurer l'équilibre financier - je vais vite - ils parlent effectivement des possibilités de financement par le 1 % logement, le recours aux fonds propres des organismes, la possibilité de compenser un déficit d'exploitation par... tu connais certainement très bien ça, donc je ne vais pas te faire un cours, mais c'est important quand même pour les conseillers qui ne sont pas tous au courant du sujet, qu'il y a la possibilité de compenser un... »

**M. BOUYSSOU.** - « Les commissions servent à ça, Régis Leclercq. »

**M. LECLERCQ.** - « Voilà ! Mais donc je préfère qu'on mette les 255 000 € pour aménager un espace pour les enfants que de le donner à la RATP. Voilà ! »

**M. BOUYSSOU.** - « Alors, deux éléments, Régis Leclercq, sur cette question. D'abord un, d'habitude, on reproche aux hommes politiques de ne même pas connaître le prix d'une baguette, mais toi, je constate que tu ne connais même pas le prix d'un enrobé. Parce que je vais te dire, avec 250 000 € pour aménager le terrain Hartmann, on ne fait pas grand-chose. Le projet initial avec les terrains de foot, les circulations, c'était plusieurs millions d'euros. Donc, il faut quand même avoir ça en tête. Deuxièmement sur la prise en compte de la surcharge foncière, tu as tout à fait raison. On pourrait ne pas la prendre en compte et se contenter de la garantie communale, comme on le fait pour tous les bailleurs sociaux dans le cadre des emprunts. Simplement, on perdrait une réservation de 10 % de logements pour la commune et on se limiterait aux 20 % liés à la garantie communale. Et ces 10 %, du coup, seraient financés par le 1 % patronal et ce serait des salariés pas forcément demandeurs de logements ivryens qui auraient ce résiduel de logements. Ça, c'est un débat... »

**M. LECLERCQ.** - *« C'est vrai que les conducteurs de bus, les conducteurs de métro, aussi, ont... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je ne t'ai pas donné la parole, Régis Leclerc, s'il te plaît. Voilà. Sandrine Bernard. Sur un autre sujet, j'espère. Parce qu'on ne va pas se faire 15 microdébats. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Ah, d'accord. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Vas-y. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Non, mais sur celui-là, Thérèse Pourriot souhaitait particulièrement que j'intervienne sur ce sujet-là. On va voter pour. Pour dire qu'il fallait absolument négocier la totalité des PLAI<sup>18</sup> pour la ville, que ça pouvait se négocier et que tout se négocier et qu'il fallait aller plus loin par rapport à l'ensemble des PLAI. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je ne suis pas sûr que ce soit si simple que ça, mais je m'y emploierai. Rien que parce que Thérèse Pourriot le demande. »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Ensuite, j'ai une question à propos des participations financières. Je ne m'explique pas le maintien du tarif de l'étude. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Sur quel point ? »*

**Mme BERNARD Sandrine.** - *« Sur les participations financières des usagers. Dans la mesure où l'accueil du soir est transformé en accueil mixte, global, avec le goûter, l'étude, les accueils de loisirs, avec un nouveau tarif. Pourquoi on maintient le tarif de l'étude ? Est-ce que vous envisagez que des parents ramènent leurs enfants chez eux, les retournent pour l'étude ? Ça m'interroge. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« On te fera une réponse écrite. D'accord ? Voilà. Il n'y a plus de questions ? Ah si, M. Bouillaud. Trois questions pour la Droite ce soir, vous avez passé votre quota là. Allez-y. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Mais on travaille en même temps. On travaille et puis le Conseil Municipal ne se résume pas aux quatre, cinq premiers points non plus. On est là pour échanger également. Et je voulais rebondir également sur la participation financière des usagers, donc le point 2. Je vais toujours dans l'ordre. Moi, je m'interrogeais sur le taux qui a été retenu. Parce que selon l'INSEE<sup>19</sup>, le taux de l'inflation sur un an, que ce soit en juin ou en août, varie entre 0,4 et 0,5 %. C'est le taux de l'INSEE, je ne l'invente pas. Le comité des politiques sociales composé d'élus de la majorité uniquement a décrété un taux de 1,2 %, trois fois supérieur à l'inflation réelle. Et cette évolution va jusqu'à une hausse de plus de 6 % pour certains usagers du conservatoire, des arts plastiques et de l'atelier théâtre. L'évolution proposée rogne ici encore un peu plus le pouvoir d'achat des Ivryens et il est constaté que ces écarts de prix pour certaines prestations vont de 1 à 13 selon les quotients familiaux. Ce qui n'encourage pas forcément les familles des classes moyennes à bénéficier et à profiter de ces prestations. En ce sens, les tarifs proposés par la ville ne vont pas dans le sens d'une véritable politique sociale, juste et équitable. Donc, nous voterons contre cette délibération. »*

<sup>18</sup> PLAI : prêt locatif aide d'intégration.

<sup>19</sup> INSEE : institut national de la statistique et des études économiques.

*Et toujours dans la suite, j'avais juste une petite question sur le point 3, qui demandait sur les fonds du FEDER<sup>20</sup> qui étaient versés à l'association Seine-Amont. Est concernée quelle prestation des fonds du FEDER et pourquoi elles ne sont toujours pas perçues aujourd'hui ? Et ces deux questions n'avaient pas été abordées en commission, pas inscrites. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Il y a une question qui n'appelle pas de commentaires, c'est ce que vous avez dit sur le quotient familial. Ça porte à rire ou à pleurer, mais ça, on a plein d'endroits pour en discuter. Sur les fonds FEDER, est-ce que quelqu'un a la réponse ou si on ne l'a pas, on vous enverra la réponse écrite, comme sur le reste. Il y avait Mehdy Belabbas qui avait demandé la parole et que j'ai oublié. Vas-y. »*

**M. BELABBAS.** - *« Oui, non, juste très rapidement pour ne pas allonger le débat. Sur le point 30, sur une subvention à l'association Emmaüs Liberté, suite à une exposition qui a été faite au mois de juin et au mois de mai, nous aimerions que ce genre de soutien soit anticipé. Le travail de l'association Emmaüs Liberté est un travail extrêmement important. C'est dommage qu'ils arrivent en difficulté et qu'ils aient du mal à équilibrer leur exposition photo et que nous soyons obligés par la suite de rattraper. Je pense qu'on a suffisamment de relations avec eux via le travail du service de la vie associative et via tous les liens qu'on peut avoir avec l'association Emmaüs pour anticiper, donc pour que les associations qui mènent des projets culturels, de solidarité, de bonne qualité, ne se retrouvent pas en difficultés à la fin de leur initiative et viennent nous solliciter un peu en catastrophe. Voilà, merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Bien ! Allez, au bout. Ah non, pardon, Romain Zavallone, vas-y. Vas-y. »*

**M. ZAVALLONE.** - *« Oui, en dix secondes, je voulais juste rappeler à Régis Leclercq sur la commission qu'il s'agit bien de la commission développement de la ville, pas de la commission urbanisme, qu'elle rassemble donc l'ancienne commission urbanisme et développement durable. C'est vrai qu'on parle beaucoup d'urbanisme parce qu'il y a beaucoup de dossiers, mais en tant qu'écologiste, je ne voudrais pas qu'on oublie non plus le développement durable dans cette commission. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci pour cette mise au point, Romain Zavallone. Merci. Eh bien, écoutez, je crois qu'on a terminé. Merci. Donc, vous nous faites passer vos petites feuilles de vote et à bientôt. Merci. »*

M. BOUYSSOU met aux voix

## LE CONSEIL

**1a/** ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget principal et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1b/** ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe d'assainissement et PREND ACTE de ses annexes.

(33 voix pour, 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine et 2 abstentions : Mme GAMBIASIO, M. RIEDACKER)

<sup>20</sup> FEDER : fonds européen de développement économique et régional.

**1c/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du chauffage urbain et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1d/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe de la restauration municipale.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1e/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1f/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1g/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**2/ FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs de restauration scolaire, des repas servis aux fonctionnaires de l'Education Nationale, du centre de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE), de l'étude du soir à l'école Einstein, des accueils du soir associé au centre de loisirs, des accueils du matin en élémentaires et maternelles, des accueils du soir maternels, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, de la Direction de la Jeunesse et maison de quartier du plateau Monmousseau pour l'accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans, de camping des centres de loisirs, des séjours vacances enfance et jeunesse et mini séjours, des cours municipaux d'activités culturelles (conservatoire, théâtre, arts plastiques et cours de danse) et de la restauration du personnel communal.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**3/ APPROUVE** la convention financière avec l'association Seine-Amont Développement (ASAD) relative à une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée d'un montant de 23 805,85 € et DIT que le versement sera effectué en une seule fois sur le compte ouvert au nom de l'association Seine Amont Développement. Le remboursement de cette avance se fera à réception par l'ASAD des subventions FEDER attendues.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**4/ DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Virginie Savoyen, régisseur titulaire de la régie de recettes du service Hangar pour un montant de 298,50 € et DIT que sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 3 abstentions : Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**5/ DECIDE** d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de Madame Marie-Hélène TORRE, régisseur titulaire de la régie de recettes « Parking Marat » pour un montant de 5 888 € et PRECISE que cet avis sera transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne.

(41 voix pour et 3 abstentions : Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**6/ DECIDE** d'acquérir au prix de cinquante trois mille quatre cent dix huit euros (53 418 €), les lots n° 2134 et 2158, d'une superficie de 73,68 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier Jeanne Hachette sis 15 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 268, dans le cadre du projet de restructuration du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**7/ DECIDE** d'acquérir au prix de vingt cinq mille euros (25 000 €), le lot n° C 57, d'une superficie de 58 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier Pont Lénine sis 17-19 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 268, dans le cadre du projet de restructuration du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**8/ APPROUVE** la cession du lot de volume, en cours de numérotation, de 38 m<sup>2</sup>, situé devant le 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine et propriété de la Commune à la SELARL du Docteur Lalam.

(unanimité)

**9/ APPROUVE** la rétrocession du lot de volume n° 297 issu du lot de volume n° 289, de 17 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée section AN n°279, à Ivry-sur-Seine et propriété de la Commune à la copropriété sise 6 chemin du Théâtre.

(unanimité)

**10/ DECIDE** l'acquisition à titre gratuit, à la société Efidis (ou à son substitué), de l'emprise foncière de la rue de l'Affiche rouge à Ivry-sur-Seine, cadastrée section provisoirement 95 C et 95 D et 191 D, d'une superficie totale de 71 m<sup>2</sup> environ.

(unanimité)

**11/ APPROUVE** le retrait de la délégation du droit de préemption urbain renforcé à SADEV94 sur la parcelle cadastrée section AV n° 42 située au 18 rue Pierre Galais, à Ivry-sur-Seine, dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, et habilite la Ville à y exercer à nouveau son droit de préemption.

(unanimité)

**12/ APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et PRECISE que cet avenant proroge la durée de la convention susvisée jusqu'au 31 décembre 2015 et permet aussi désormais à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France de contracter une convention de mise à disposition avec une structure publique (commune, EPCI, GIP HIS), un bailleur social ou avec une association reconnue d'utilité publique..

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**13/** DELEGUE son droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant le bien sis 70 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section P n° 78, d'une superficie totale de 775 m<sup>2</sup>, en lieu et place de la délégation faite au Maire par délibération du Conseil municipal du 5 avril 2014 et PRECISE que cette préemption se fera sur un bien constitué de hangars occupés commercialement et dans la fourchette de 600 000 € à 700 000 € hors frais divers.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 3 abstentions : Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**14/** CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière, propriété de la Commune, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> environ, sise, 91 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine (à l'angle du boulevard Paul Vaillant Couturier et de la rue Moïse -numérotage en cours par un cabinet de géomètre), PRONONCE le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune, APPROUVE la cession au prix de 2700,00 € de ladite emprise foncière déclassée à la société SADEV94 (ou tout substitué).

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**15/** ACCORDE la garantie communale à l'ESH Logis Transports pour le remboursement de 6 prêts d'un montant total de 6 258 194 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France pour la construction de 51 logements sociaux sis 42 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine et ACCORDE une subvention de 255 000 € à l'ESH Logis Transports pour la construction de 51 logements au 42 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**16/** Affaire retirée de l'ordre du jour.

**17A/** ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il se rende au 3<sup>ème</sup> colloque national du Plan Climat Energie Territorial organisé par l'ADEME à Strasbourg les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014 dans le cadre de sa délégation.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**17B/** ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il se rende au 28<sup>ème</sup> congrès national organisé par AMORCE à Toulouse les 22, 23 et 24 octobre 2014 dans le cadre de sa délégation.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**18A/** INSTITUE une redevance d'occupation du domaine public par les conteneurs en apport volontaire pour la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) et en FIXE le montant forfaitaire à 10 € par conteneur et par an sur toute la durée de la convention et APPROUVE la convention avec la société ECOTEXTILE relative à la collecte séparée des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC).

(unanimité)

**18B/ APPROUVE** la convention avec la société ECO TLC relative au soutien financier des actions de communication de la Ville pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linges de maison et chaussures.

(unanimité)

**19/ ADOPTE** la Charte nationale « EcoQuartiers ».

(unanimité)

**20/ APPROUVE** les plans d'actions 2014 liés aux conventions partenariales 2013/2015 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94).

(unanimité)

**21/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'école de photographie CE3P relative à la mise en œuvre d'un projet pédagogique lié à l'aménagement urbain de la Ville, pour l'année 2014/2015.

(unanimité)

**22/ APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec l'association « Eveil, Parents, Enfants » relative à la crèche parentale sise 1/3 rue Elisabeth à Ivry-sur-Seine (94200) et **PRECISE** que le montant annuel prévisionnel de la subvention accordée par la Ville à cette association s'élève à 66 000 €.

(unanimité)

**23/ APPROUVE** les quatre conventions d'objectifs et de financement Prestation de Service « Accueil de loisirs sans hébergement » relatives aux accueils maternel et élémentaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF'94).

(unanimité)

**24/ ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit du Secours Populaire et de 2 000 € à la Croix Rouge pour l'aide aux victimes de Gaza.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

**25/ PREND ACTE** du bilan annuel 2013 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et en **APPROUVE** ses préconisations pour 2014, à savoir la participation à 2 journées consacrées à la pratique sportive handisport et sport adapté, l'une organisée par l'USI, l'autre par le service municipal des sports en partenariat avec l'association Recherche de l'Idéal, la participation au projet « wheelmap » : carte en ligne, libre et gratuite, qui renseigne sur les lieux accessibles sur un territoire donné et le suivi de la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ou Ad'AP) : engagement de mise en accessibilité du cadre bâti avec calendrier des travaux à réaliser, programmation des investissements et dérogations éventuelles. **REVENDIQUE ET EXIGE** que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, tant en ce qui concerne les aménagements des bâtiments et de la voirie, que l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement et **DEMANDE** la revalorisation des prestations, en particulier le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**26/ APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France portant sur le financement des actions de santé publique, de prévention buccodentaire, prévention des addictions, promotion de la santé mentale, prévention des risques liés à l'habitat indigne, éducation à la sexualité, prévention du surpoids et de l'obésité et l'approche globale de la santé de l'enfant menées par le Centre Municipal de Santé pour l'année 2014.

(unanimité)

**27/ APPROUVE** la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France pour l'année 2014 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique menées par le centre municipal de santé en matière de lutte contre la tuberculose, de vaccination et lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) à hauteur de 155 935 €.

(unanimité)

**28/ APPROUVE** l'annexe établie pour l'année 2013/2014 dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la mise en place du Programme local de prévention bucco-dentaire en coordination avec le centre municipal de santé et PRECISE que la subvention départementale est fixée à 2 520 € pour l'année 2013/2014.

(unanimité)

**29/ APPROUVE** la convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit du centre municipal de santé et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 57 303 € pour 2014.

(unanimité)

**30/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € à l'association Emmaüs Liberté afin de soutenir l'exposition de photographies de Malie Letrange.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**31/ APPROUVE** la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) en collaboration avec le cinéma municipal Le Luxy pour l'année scolaire 2014/2015.

(unanimité)

**32/ DECIDE** la création de 23 postes (rédacteur, attaché, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, animateur principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe) et DECIDE la suppression de 15 postes (adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint animation 2<sup>ème</sup> classe), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**33/ APPROUVE** la création des postes suivants dans le cadre des tableaux annuels d'avancement de grade 2014, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

- 3 directeurs territoriaux par transformation de 3 attachés principaux,
- 4 attachés principaux par transformation de 4 attachés,
- 14 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 14 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe,
- 29 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 29 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 2 adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 professeur d'enseignement artistique hors classe par transformation d'1 professeur d'enseignement artistique de classe normale,
- 1 sage-femme de classe supérieure par transformation d'1 sage-femme de classe normale,
- 5 éducateurs principaux de jeunes enfants par transformation de 5 éducateurs de jeunes enfants,
- 1 auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ EST INFORME de l'état du patrimoine locatif privé de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Habitation et hors habitation).

/ EST INFORME du bilan 2013 relatif au rapport sur l'emploi de travailleurs handicapés.

/ PREND ACTE de la communication des produits nets des rôles supplémentaires de Taxe d'habitation mis en recouvrement au profit de la collectivité pour le mois de juin 2014.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2014.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H00.

LA SECRETAIRE

LE PRESIDENT DE SEANCE

S. PETER

P. BOUYSSOU